



# PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE

# 1995-2004

Bilan d'activités





# SOMMAIRE

- **Avant-propos** ..... p. 5
- **Les instances du Parc depuis sa création** ..... p. 7
- **1<sup>re</sup> partie : pour un espace de qualité** ..... p. 15
  - **Maîtriser l'évolution des paysages et de l'espace** ..... p. 16
    - Prendre en compte l'environnement et les paysages dans les projets d'aménagement
    - Faire connaître la portée juridique de la charte
    - Le parc médiateur
  - **Gérer la richesse paysagère** ..... p. 18
    - Le paysage, un enjeu collectif
  - **Urbanisme et architecture** ..... p. 21
    - Le Parc, acteur de l'aménagement du territoire
    - Soutenir les initiatives exemplaires des communes
  - **Préserver la richesse du patrimoine culturel comme facteur de développement** ..... p. 24
  - **Une protection et une gestion active du patrimoine naturel** ..... p. 26
- **2<sup>e</sup> partie : pour un espace de vie, un projet global de développement** ..... p. 31
  - **Le Parc, outil de l'organisation et de la coopération intercommunale** ..... p. 32
  - **Développer l'offre de produits agricoles de qualité pour une consommation de proximité** ..... p. 34
    - Développer et promouvoir les productions locales
    - Miser sur la qualité
  - **Encourager une agriculture garante d'un environnement de qualité** ..... p. 38
    - Améliorer l'intégration paysagère des bâtiments agricoles
  - **Favoriser une gestion multifonctionnelle de la forêt** ..... p. 40
    - Impulser des actions partenariales
- **Valoriser les potentialités des bois de Chartreuse** ..... p. 42
  - Pour une gestion durable de la forêt
  - Gérer les conflits d'usage, sensibiliser le public
- **Organiser l'offre de randonnée pour faire de la Chartreuse une destination touristique** ..... p. 44
  - Créer un réseau d'itinéraires de randonnées pédestres
  - Promouvoir l'offre de randonnée du massif
- **Améliorer l'hébergement pour optimiser les retombées économiques du tourisme** ..... p. 46
  - Améliorer et diversifier l'offre d'hébergements touristique
  - Définir une politique de massif pour un développement diversifié de l'offre neige
- **Soutien au développement des entreprises et des services à la population** ..... p. 49
  - Contractualiser des objectifs et des moyens pour le développement durable du territoire
  - Sensibiliser les acteurs économiques
  - Soutenir les communes dans leurs actions de lutte contre la pollution
  - Développer une approche prospective du développement économique
- **3<sup>e</sup> partie : pour un espace de rencontre, une indispensable dimension pédagogique** ..... p. 53
  - Un partenariat actif avec l'Education Nationale ..... p. 54
  - Le Parc, partenaire des événements du territoire ..... p. 56
  - Une politique informative et éducative décentralisée ..... p. 57
- **Annexes** ..... p. 59
  - Évolution de l'intercommunalité de 1995 à 2004 ..... p. 60
  - Les communes adhérentes ..... p. 61
  - Éléments budgétaires et financiers ..... p. 62
  - Le partenariat entre le PNR de Chartreuse et les acteurs du territoire ..... p. 64



Madame, Monsieur,

Nous voici engagés dans la révision de la charte de notre Parc naturel régional.

Depuis 1995, date de la création du Parc naturel régional de Chartreuse, le paysage institutionnel a été bouleversé : création de communautés d'agglomération et de pays, renforcement des politiques intercommunales et à présent des nouvelles lois de décentralisation. Tout au long de cette période, le Parc naturel régional a renforcé la lisibilité du massif de Chartreuse. Reconnu non seulement comme un interlocuteur mais aussi comme un partenaire par toutes les autres institutions, le Parc naturel régional est aujourd'hui une bonne réponse à l'indispensable mutualisation des politiques sur notre territoire.

C'est une donnée importante à l'heure où les questions foncières, agricoles, touristiques, économique et d'aménagement de l'espace deviennent des enjeux fondamentaux et partagés par toutes les institutions tant urbaines que rurales ; et qu'il est nécessaire de trouver des solutions opérationnelles pour répondre aux besoins économiques et sociaux des habitants.

Le Parc n'est pas tout et ne fait pas tout. C'est dans l'articulation qu'il établit avec les communes, les EPCI, les associations, les acteurs économiques, sociaux et culturels que nous devons écrire l'histoire.

En 2002 nous avons souhaité éditer un premier bilan d'activités. Ce document vient l'enrichir et le compléter par des actions conduites depuis lors.

Mesurer le chemin parcouru, mettre en place ensemble des indicateurs qui nous servent de références, nourrir le nouveau projet de territoire... Voici les tâches qui sont les nôtres jusqu'au milieu de l'année 2005 pour présenter ensemble notre candidature au renouvellement du label "Parc naturel régional".

Un travail intense de rencontres et de réflexions qui j'en suis certaine devrait nous donner un nouveau souffle pour les dix prochaines années.

**Éliane Giraud**

*Présidente du Parc naturel régional de Chartreuse*





*Les instances du Parc  
depuis sa création*

# LE COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE

• **Présidente** : Eliane GIRAUD

• **Délégués du conseil régional Rhône-Alpes :**

Morad BACHIR-CHERIF – Armand BONNAMY - Bernadette CHAMBRE – Myriam COMBET – Maurice FAUROBERT – Françoise GERBIER – Arlette GERVASI – Francis GIMBERT - Jean-Pierre GIRARD – Eliane GIRAUD – Eric GARASSET – Béatrice JANIAUD - Jean-Charles KOHLHAAS – Bernadette LACLAIS – Hocine MAHNANE – Fabrice MARCHIOL – Philippe MIGNOT – Serge NOCODIE – Hugues PETIT – Andrée RABILLOUD – Claude REYNARD – Jérôme SAFAR – Edouard SIMONIAN – Geneviève SOUDAN – Bernard SOULAGE – Colette TABELING - Marie-Christine TARDY – Patrice VOIR

• **Délégués du conseil économique et social Rhône-Alpes**

Colette AMBROIZE THOMAS - Jeanne-Marie GRIMANELLI

• **Délégués du conseil général de l'Isère**

Georges BESCHER - Jacques PICHON MARTIN - Pierre RIBEAUD

• **Délégués du conseil général de Savoie**

Béatrice SANTAIS - Jean Pierre VIAL – Jean FRESSOZ – Patrick MIGNOLA

• **Délégués des villes portes**

**Chambéry** : Tit. Marie GOLFIER - Sup. Nicole GUILHAUDIN

**Grenoble** : Tit. Alain PILAUD - Sup. Joëlle DIOT

**Voiron** : Tit. Aymard DE GALBERT

• **Délégués des communes de la vallée et de la zone urbaine**

Commune	Titulaire	Suppléant
<b>Bernin</b> .....	Gabriel CHEVALIER .....	Laurence RABINZOHN
<b>Biviers</b> .....	Josette FONTANEL .....	Bernard RIEU
<b>Chapareillan</b> .....	Bruno SOULAS .....	Philippe LAURENT
<b>Corenc</b> .....	Bernard MORIN .....	Etienne GROLL
<b>Coublevie</b> .....	Claude REY .....	Gérard CHENE
<b>Crolles</b> .....	Annick ANGOT .....	Daniel GATTA
<b>La Buisse</b> .....	Jacques PERRIN .....	M.-F. RODER-DUCRUET
<b>La Terrasse</b> .....	Daniel CALVIGNAC .....	Alain GAUTHIER
<b>La Tronche</b> .....	Elisabeth WOLF .....	Caroline DUBOIS
<b>Le Fontanil</b> .....	René TERPEND .....	Marie FOYER
<b>Le Touvet</b> .....	Anne-Marie VUAILLAT .....	Marie-Carmen DARFEUILLE
<b>Les Marches</b> .....	Serge MAURIN .....	Marie-Agnès MENET-THIBAUT
<b>Meylan</b> .....	Claude GIROLLET .....	Ingrid PARROT
<b>St-Baldoph</b> .....	Jean-Claude GOTTELAND .....	Jacques FAVETTA
<b>St-Egrève</b> .....	Cécile D'ANTERROCHES .....	Daniel BOISSET
<b>St-Ismier</b> .....	René BIZARD .....	Maleka EYBER-BERARD
<b>St-Martin-le-Vinoux</b> .....	Jean-Claude GUILLET-REVOL .....	Jacqueline VO-THANH
<b>St-Vincent-de-Mercuze</b> .....	Christian DELGADO .....	Daniel DUBOST
<b>Voreppe</b> .....	Michel BERGER .....	Monique DEVEAUX

• **Délégués des communes de la Haute et de la Moyenne Chartreuse**

Communes	Titulaire	Suppléant
<b>Attignat Oncin</b> .....	Jean-Pierre MARTIN .....	Dominique VUILLEROT
<b>Corbel</b> .....	Jean SILLON .....	Jacky ROUSSEL
<b>Entre Deux Guiers</b> .....	Françoise VERMEIRE .....	Gabriel JARRIN
<b>Entremont Le Vieux</b> .....	Jean-Paul CLARET .....	Jean GANDY
<b>La Bauche</b> .....	Roger VILLIEN .....	Bruno TERMIER
<b>Le Sappey en Chartreuse</b> .....	Roger CARACACHE .....	Bruno CHARLES
<b>Les Echelles</b> .....	Cédric VIAL .....	Isabelle PALIX
<b>Merlas</b> .....	Christian GIROUD .....	Gérard COL
<b>Miribel les Echelles</b> .....	Maurice ALLEGRET-CADET .....	Etienne SALVI
<b>Mont St-Martin</b> .....	Adeline FOURNIER .....	Jacqueline NAERT
<b>Pommiers la Placette</b> .....	Jean-Claude BLANCHET .....	Catherine BRIGARD
<b>Provezieux</b> .....	Alain PROVOST .....	Jean-François POULY
<b>Quaix en Chartreuse</b> .....	Jean-Bernard DUFRIEN .....	Véronique ROSSETTI
<b>Sarcenas</b> .....	Paul GARIN .....	Gisèle CROIX
<b>St-Aupre</b> .....	Yves EMPTAZ .....	Maurice DELPHIN
<b>St-Bernard du Touvet</b> .....	Pierre ROIGT .....	Daniel GILLERON
<b>St-Cassin</b> .....	Bernard BRUN .....	Vincent LAGUILLAUME
<b>St-Christophe la Grotte</b> .....	Jean-Pierre ZURDO .....	Jean CATTANEO
<b>St-Christophe sur Guiers</b> .....	Claude COUX .....	Alain WEBER
<b>St-Etienne de Crossey</b> .....	Christian PERRET .....	
<b>St-Franc</b> .....	Pierre-Auguste FEUGIER .....	Isabelle MICHAU
<b>St-Hilaire du Touvet</b> .....	Pierre BOISSELIER .....	Marie Louise CHRISTOPHEL
<b>St-Jean de Couz</b> .....	Eric SUEL .....	Sylviane RICARD
<b>St-Joseph de Rivière</b> .....	Gérard ARBOR .....	Jean-Jacques FRANCHILLON
<b>St-Julien de Ratz</b> .....		Edouard GENEVE
<b>St-Laurent du Pont</b> .....	Jean-Louis MONIN .....	Maxence ORTHLIEB
<b>St-Pierre de Chartreuse</b> .....	Michel BECLE-BERLAND .....	Jean-Michel GEORGIN
<b>St-Pierre de Génébros</b> .....	Alexandre DOGLIONI .....	Gérard VASSAL
<b>St-Pierre d'Entremont 38</b> .....	Jacques FESTOR .....	Jean-Paul PETIT
<b>St-Pierre d'Entremont 73</b> .....	Roland FETAZ .....	René TEPPE
<b>St-Thibaud de Couz</b> .....	Denis BLANQUET .....	Robert DUISIT
<b>Ste-Marie du Mont</b> .....	Anne-Marie ARGENTIER .....	Blandine MARROCCO
<b>Voissant</b> .....	Franck CURTET .....	Louis PERRIN

# LE COMITÉ SYNDICAL

## DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE DE 1998 À 2001

• **Président :** Robert FIAT

• **Délégués du conseil régional Rhône-Alpes :**

Roger GANDET - Philippe LANGENIEUX-VILLARD - Charles PERSONNAZ - Georges RACT - Bernard VEUILLET - Françoise BOUSSON - Anna BRET - Matthieu CHAMUSSY  
Alain DUGELAY - Xavier DULLIN - Eric FOURNIER - Pierre GASCON - Françoise GERBIER - Pierre GIMEL - Jean-Pierre GIRARD - Eliane GIRAUD - Bernadette LACLAIS  
Jean-Marc LECULIER - Daniel MEURICE - Nicole MINA - Bernard PINET - Christian ROCHETTE - Jean-Nöel SALMON - Bernard SOULAGE - Marie-Christine TARDY  
Christian VELLIEUX - Frédéric VERGEZ - Patrick VOIR

• **Délégués du conseil économique et social Rhône-Alpes**

Colette AMBROIZE THOMAS - Alain DESVIGNES

• **Délégués du conseil général de l'Isère**

Jacques PICHON-MARTIN - Jacques REMILLER  
Michel HANNOUN - Pierre RIBEAUD

• **Délégués du conseil général de Savoie**

Jean-Pierre VIAL - Jean FRESSOZ - Patrick MIGNOLA

• **Délégués des villes portes**

**Chambéry :** Tit. Michel GERODOLLE - Sup. Thierry REPENTIN

**Grenoble :** Tit. Alain PILAUD - Sup. Michel GILBERT

**Voiron :** Tit. Yves-Marie REVERCHON - Sup. Daniel JAMOTEAU

• **Délégués des communes de la vallée et de la zone urbaine**

<i>Commune</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Bernin</i>	Alain PELOSSE	Catherine TABARINI
<i>Biviers</i>	Geneviève PICHOT DUCLOS	Hugues CHARPENTIER
<i>Chapareillan</i>	Gérard TANCHON	René BETHOUX
<i>Corenc</i>	Jacqueline CREPY	Catherine BON
<i>Coublevie</i>	Gilbert TIVOLLIER	Dominique PARREL
<i>Crolles</i>	Françoise BOUCHAUD	Jean LOPEZ
<i>La Buisse</i>	Patrick CHOLAT	Jacques GERBAUD
<i>La Terrasse</i>	Suzanne GIRAUD	Dominique DEBOUZÉ
<i>La Tronche</i>	Isabelle MISSON	Bernadette DUPRE
<i>Le Fontanil</i>	Jean Yves POIRIER	René TERPENT
<i>Le Touvet</i>	Gilles CHAIX	Joël BESSIERE
<i>Les Marches</i>	Guy GAMEN	M. PERRIER
<i>Meylan</i>	René MAJO	Bernadette RONSIN
<i>St-Baldoph</i>	Philippe LAFAY	Willy BLANC
<i>St-Egrève</i>	Robert FIAT	Daniel DUPUY
<i>St-Ismier</i>	François CHAUVIN	François-Régis BERIOT
<i>St-Martin-le-Vinoux</i>	Jean-Claude GUILLET-REVOL	Daniel ROUDIER
<i>St-Vincent-de-Mercuze</i>	Marie-Claude GUIGUET	Philippe BAUDAIN
<i>Voreppe</i>	Chantal REBEILLE-RORGELLA	Jean-Louis SOUBEYROUX

• **Délégués des communes de la haute et de la moyenne Chartreuse**

<i>Communes</i>	<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
<i>Attignat Oncin</i>	Antoine ROUGY	Michel BOVAGNET
<i>Corbel</i>	Jean SILLON	Roger CHARVET
<i>Entre Deux Guiers</i>	Véronique LOCALELLI	Stéphane GLENAZ
<i>Entremont Le Vieux</i>	Jean Paul CLARET	Régis PIN
<i>La Bauche</i>	Roger VILLIEN	Jean Louis CHAUVET
<i>Le Sappey en Chartreuse</i>	Edmée JAIL	Daniel HENRY
<i>Les Echelles</i>	Olivier JACQUET	Sandrine SAUGE-MERLE
<i>Merlas</i>	Michel DIVAT	G. MONTAGNAT RENTIER
<i>Miribel les Echelles</i>	Maurice ALLEGRET CADET	Jean-Paul GAUTHIER
<i>Mont St-Martin</i>	Robert DENAT	J.G.MACLER
<i>Pommiers la Placette</i>	Sylvie GUILLERMIN	Philippe GUILLAUD
<i>Provezieux</i>	André PAQUET	Alain PROVOST
<i>Quaix en Chartreuse</i>	Robert MAZARD	Jean Bernard DUFRIEN
<i>Sarcenas</i>	Paul GARIN	Raymond JAY
<i>St-Aupre</i>	Marcel BILLON GRAND	Michele BLANCHIN
<i>St-Bernard du Touvet</i>	Louis DI BARTOLOMEO	Patrick DOLCI
<i>St-Cassin</i>	Bernard BRUN	Simone ROUX
<i>St-Christophe la Grotte</i>	Pierre BAFFERT	Michel DELOPPRETE
<i>St-Christophe sur Guiers</i>	Jean CATTANEO	Michèle LORIDON
<i>St-Etienne de Crossey</i>	Jeannette RIVASSOU	Isabelle RONDELET
<i>St-Franc</i>	Guy COMBAZ	Didier LAURENT
<i>St-Hilaire du Touvet</i>	Marikje POLS	Pierre BOISSELIER
<i>St-Jean de Couz</i>	Pierre MEYER	Yasmina ANDRES
<i>St-Joseph de Rivière</i>	Jean GIMENEZ	Jean-Luc PANIEZ
<i>St-Julien de Ratz</i>	Raymond GUERS	Gérard GENEVE
<i>St-Laurent du Pont</i>	Maxence ORTHLIEB	Didier TIRARD COLLET
<i>St-Pierre de Chartreuse</i>	Henri LAFOND	Pascale TALOUR
<i>St-Pierre de Génébroz</i>	Gérard VASSAL	Jacqueline COTTAVOZ
<i>St-Pierre d'Entremont 38</i>	Christian HEID	Gérard BANDET
<i>St-Pierre d'Entremont 73</i>	Annie PYTHON	Marie-Claire MONIN
<i>St-Thibaud de Couz</i>	Denis BLANQUET	Georges PUISSANT
<i>Ste-Marie du Mont</i>	Thierry CHOMEL	Sylviane GUYOT
<i>Voissant</i>	Guy GIRAUD BILLOUD	Pascal GOGUET

# LE COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE DE 1995 À 1998

• **Président :** Pierre BAFFERT

• **Délégués du conseil régional Rhône-Alpes :**

Michel AUGE - Raymond AVRILLIER - Annie BREYTON - François BROTTESS - Henry DUJOL - Nicole GUILHAUDIN - Jacques JOND - Thierry LEHNEBACH  
Léone MARTIN-RETORD - Max MICOUD - Jean MONIN - Marie-Odile NOVELLI - Claude PEQUIGNOT - Noèle ROY - Dominique DORD - André VALLINI - Roger GANDET  
Philippe LANGENIEUX-VILLARD - Charles PERSONNAZ - Georges RACT - Bernard VEUILLET

• **Délégués du conseil économique et social Rhône-Alpes**

Colette AMBROIZE THOMAS - Alain DESVIGNES

• **Délégués du conseil général de l'Isère**

Jacques PICHON-MARTIN - Jacques REMILLER  
Michel HANNOUN - Pierre RIBEAUD

• **Délégués du conseil général de Savoie**

Jean-Pierre VIAL - Jean FRESSOZ - Patrick MIGNOLA

• **Délégués des villes portes**

**Chambéry :** Tit. Michel GERODOLLE - Sup. Thierry REPENTIN

**Grenoble :** Tit. Alain PILAUD - Sup. Michel GILBERT

**Voiron :** Tit. Yves-Marie REVERCHON - Sup. Daniel JAMOTEAU

• **Délégués des communes de la vallée et de la zone urbaine**

Commune	Titulaire	Suppléant
Bernin	Alain PELOSSE	Catherine TABARINI
Biviers	Geneviève PICHOT DUCLOS	Hugues CHARPENTIER
Chapareillan	Gérard TANCHON	René BETHOUX
Corenc	Jacqueline CREPY	Catherine BON
Coublevie	Gilbert TIVOLLIER	Dominique PARREL
Crolles	Françoise BOUCHAUD	Jean LOPEZ
La Buisse	Patrick CHOLAT	Jacques GERBAUD
La Terrasse	Suzanne GIRAUD	Dominique DEBOUZÉ
La Tronche	Isabelle MISSON	Bernadette DUPRE
Le Fontanil	Jean Yves POIRIER	René TERPENT
Le Touvet	Gilles CHAIX	Joël BESSIERE
Les Marches	Guy GAMEN	M. PERRIER
Meylan	René MAJO	Bernadette RONSIN
St-Baldoph	Philippe LAFAY	Willy BLANC
St-Egrève	Robert FIAT	Daniel DUPUY
St-Ismier	François CHAUVIN	François-Régis BERIOT
St-Martin-le-Vinoux	Jean-Claude GUILLET-REVOL	Daniel ROUDIER
St-Vincent-de-Mercuze	Marie-Claude GUIGUET	Philippe BAUDAIN
Voreppe	Chantal REBEILLE-RORGELLA	Jean-Louis SOUBEYROUX

• **Délégués des communes de la haute et de la moyenne Chartreuse**

Communes	Titulaire	Suppléant
Attignat Oncin	Antoine ROUGY	Michel BOVAGNET
Corbel	Jean SILLON	Roger CHARVET
Entre Deux Guiers	Véronique LOCALELLI	Stéphane GLENAZ
Entremont Le Vieux	Jean Paul CLARET	Régis PIN
La Bauche	Roger VILLIEN	Jean Louis CHAUVET
Le Sappey en Chartreuse	Edmée JAIL	Daniel HENRY
Les Echelles	Olivier JACQUET	Sandrine SAUGE-MERLE
Merlas	Michel DIVAT	G. MONTAGNANT RENTIER
Miribel les Echelles	Maurice ALLEGRET CADET	Jean-Paul GAUTHIER
Mont St-Martin	Robert DENAT	J.G.MACLER
Pommiers la Placette	Sylvie GUILLERMIN	Philippe GUILLAUD
Provezieux	André PAQUET	Alain PROVOST
Quaix en Chartreuse	Robert MAZARD	Jean Bernard DUFRIEN
Sarcenas	Paul GARIN	Raymond JAY
St-Aupre	Marcel BILLON GRAND	Michele BLANCHIN
St-Bernard du Touvet	Louis DI BARTOLOMEO	Patrick DOLCI
St-Cassin	Bernard BRUN	Simone ROUX
St-Christophe la Grotte	Pierre BAFFERT	Michel DELOPPRETE
St-Christophe sur Guiers	Jean CATTANEO	Michèle LORIDON
St-Etienne de Crossey	Jeannette RIVASSOU	Isabelle RONDELET
St-Franc	Guy COMBAZ	Didier LAURENT
St-Hilaire du Touvet	Marikje POLS	Pierre BOISSELIER
St-Jean de Couz	Pierre MEYER	Yasmina ANDRES
St-Joseph de Rivière	Jean GIMENEZ	Jean-Luc PANIEZ
St-Julien de Ratz	Raymond GUERS	Gérard GENEVE
St-Laurent du Pont	Maxence ORTHLIEB	Didier TIRARD COLLET
St-Pierre de Chartreuse	Henri LAFOND	Pascale TALOUR
St-Pierre de Génébroz	Gérard VASSAL	Jacqueline COTTAVOZ
St-Pierre d'Entremont 38	Christian HEID	Gérard BANDET
St-Pierre d'Entremont 73	Annie PYTHON	Marie-Claire MONIN
St-Thibaud de Couz	Denis BLANQUET	Georges PUISSANT
Ste-Marie du Mont	Thierry CHOMEL	Sylviane GUYOT
Voissant	Guy GIRAUD BILLOUD	Pascal GOGUET

● **Présidente**

Marie-Thérèse PRUNIER-VANDENHEEDE

● **Les associations membres**

- **ASSOCIATION DES AGRICULTEURS DE CHARTREUSE (A.A.C.) :**  
**Président :** Pierre-Auguste FEUGIER
- **ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE (ADT) :**  
**Présidente :** Nicole RAYBON
- **LES AMIS DU PARC :**  
**Président :** Jean Louis BARBON
- **LES ARTISTES DE CHARTREUSE :**  
**Président :** Joël BRESSAND
- **ASSOCIATION DE GESTION de la FAUNE et de la CHASSE sur le Massif de Chartreuse :**  
**Président :** Alain PERRIN
- **GROUPEMENT DES SYLVICULTEURS DE CHARTREUSE (ISERE) :**  
**Président :** Claude MICHEL-MAZAN
- **ASSOCIATION DES SPORTS, LOISIRS, CULTURE :**  
**Président :** Jean-Luc TIVOLLIER

## LE CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE

• Denis FABRE, <i>président</i> .....	GÉOTECHNIQUE .....	Maître de conférences .....	UJF Grenoble
• Pierre BINTZ, <i>vice-président</i> .....	ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE .....	Maître de conférences (E.R.) .....	Grenoble
• Jean-Jacques DELANNOY, <i>vice-président</i> .....	GÉOGRAPHIE PHYSIQUE .....	Professeur d'Université .....	US Chambéry
• Hervé BOILEAU .....	GÉNIE DE L'ENVIRONNEMENT .....	Maître de conférences .....	ESIGEC Chambéry
• Jean-Louis BOUBERT .....	ARCHITECTURE ET PATRIMOINE .....	Architecte Bâtiments de France (E.R.) .....	Grenoble
• Thierry DELAHAYE .....	BOTANIQUE .....	Chargé de mission PNV et CPNS .....	Chambéry
• Mathilde DUBESSET .....	HISTOIRE .....	Maîtresse de conférences .....	UPMF Grenoble
• Alain FAURE .....	SCIENCES POLITIQUES .....	Chargé de recherche CNRS .....	UPMF Grenoble
• Philippe FLEURY .....	AGRONOMIE .....	Chargé de recherche et développement .....	SUACI Chambéry
• Louis-Jean GACHET .....	MÉDIATION SCIENTIFIQUE .....	Conservateur en chef du Patrimoine .....	CCSTI Chambéry
• Dominique GAUTHIER .....	ZOOLOGIE (VERTÉBRÉS) .....	Directeur Laboratoire vétérinaire .....	Gap
• Hervé GUMUCHIAN .....	GÉOGRAPHIE HUMAINE .....	Professeur d'Université .....	UJF Grenoble
• Fabien HOBLEA .....	KARSTOLOGIE .....	Maître de conférences .....	US Chambéry
• Didier JOUD .....	PÉDOLOGIE ET ÉCOLOGIE FORESTIÈRE .....	Chargé de mission .....	CRPF Grenoble
• Chantal MAZARD .....	ARCHÉOLOGIE HISTORIQUE ET PATRIMOINE .....	Conservateur du Patrimoine .....	MD Grenoble
• André MIQUET .....	FAUNE .....	Chargé de mission au CPNS .....	Chambéry
• Gérard NICOUD .....	HYDROGÉOLOGIE .....	Maître de conférences .....	US Chambéry
• François PELISSIER .....	BIOLOGIE VÉGÉTALE .....	Maître de conférences .....	US Chambéry
• Jean-Paul PELTIER .....	BIOLOGIE - PHYTOGÉOGRAPHIE .....	Maître-Assistant .....	UJF Grenoble
• Michel PHILIPPE .....	PALÉONTOLOGIE DES VERTÉBRÉS - MUSÉOLOGIE .....	Conservateur Sciences de la Terre (E.R.) .....	MHN Lyon
• Pierre TABERLET .....	GÉNÉTIQUE ANIMALE ET VÉGÉTALE ET BIOLOGIE DE LA CONSERVATION .....	Directeur de recherche .....	CNRS - UJF Grenoble
• Jean-Paul ZUANON .....	SCIENCES POLITIQUES .....	Chargé de recherche .....	UPMD Grenoble

# LE COMITÉ CONSULTATIF

## DE LA RÉSERVE NATURELLE DES HAUTS DE CHARTREUSE (en cours de renouvellement)

### 1<sup>er</sup> collège

#### REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS

- Mme la Présidente du Conseil Régional Rhône-Alpes

#### Isère

- M. le Conseiller Général du canton du Touvet
- M. le Conseiller Général du canton de Saint Laurent du Pont
- M. le Maire Chapareillan
- Mme le Maire de Saint Bernard du Touvet
- M. le Maire de Saint Hilaire du Touvet
- M. le Maire de Saint Pancrasse
- M. le Maire de Sainte Marie du Mont
- M. le Maire de Saint Pierre de Chartreuse
- M. le Maire de Saint Pierre d'Entremont

#### Savoie

- M. le Président du Conseil Général de la Savoie
- M le Maire d'Apremont
- M. le Maire des Marches
- M. le Maire d'Entremont le Vieux
- M. Le Maire de St Pierre d'Entremont

#### REPRÉSENTANTS DES PROPRIÉTAIRES ET USAGERS

- M. de QUINSONNAS OUDINOT
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère
- M. le Président de la Fédération des Alpagnes de l'Isère
- M. le représentant de la Chambre d'Agriculture

### 2<sup>e</sup> collège

#### REPRÉSENTANTS DES ADMINISTRATIONS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

- M. le Préfet de la Savoie
- M. le Directeur Régional de l'Environnement
- M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- M. le Chef du Service Départemental de l'Office National des Forêts
- M. le Directeur du Centre National d'Etudes et de Recherches Appliquées (CNERA),  
Faune de montagne de l'Office National de la Chasse
- M. le Lieutenant Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie de l'Isère
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement
- M. le Directeur départemental de la Jeunesse et des Sports
- Mme la Présidente du Parc Naturel Régional de Chartreuse
- M. le Directeur du Centre Régional de la Propriété Forestière

### 3<sup>e</sup> collège

#### REPRÉSENTANTS DES ASSOCIATIONS

- M. le Président du Conservatoire du Patrimoine Naturel de Savoie
- M. le Président de l'association AVENIR
- M. le Président de la FRAPNA (Isère)
- M. le Président de la FRAPNA (Savoie)
- M le Président du CORA (Isère)
- M le Président du CORA (Savoie)
- M. le Président du Comité départemental de Spéléologie de la Savoie
- M. le Président du Comité départemental de spéléologie de l'Isère
- M. le Président de l'association des Amis du Parc Naturel Régional de Chartreuse
- M. le Président de l'association des Hauts de Chartreuse
- M. le Président de l'association ROSALIA
- M. le Président de l'association GENTIANA

#### PERSONNALITÉS SCIENTIFIQUES

- M. PELTIER, Université Joseph Fourier – Centre de Biologie Alpine
- M. DOBREMEZ, Université de Savoie



*Pour un espace  
de qualité*



▲ Préserver les paysages et...

*Entité physique incontournable,  
territoire bien identifié  
aux portes de centres urbains,  
le massif de la Chartreuse  
est concerné  
par de nombreux projets  
d'infrastructures  
ou d'aménagements  
que le Parc aborde  
en se posant comme garant  
de la qualité des espaces  
et des paysages  
mais aussi comme médiateur.*

▼ ...veiller au respect de l'environnement...



## MAÎTRISER L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES ET DE L'ESPACE

Par sa position géographique stratégique entre le sillon alpin et l'agglomération lyonnaise, le massif de la Chartreuse représente une entité physique incontournable pour les projets de grandes infrastructures de transport. La proximité de zones urbaines en fort développement et la nature géologique du massif désignent également la Chartreuse comme une source potentielle d'approvisionnement en matériaux de qualités parfois très spécifiques.

### ● Prendre en compte l'environnement et les paysages dans les projets d'aménagement

Compte tenu des nombreuses initiatives extérieures au territoire, qui concernent des projets d'intérêt national ou international, l'objectif de prise en compte de l'environnement et du paysage dans les aménagements s'est donc principalement exprimé dans les débats sur les projets de grandes infrastructures. Dans sa démarche, le Parc s'est attaché à recourir à des expertises indépendantes afin d'étayer son analyse des impacts des projets sur son territoire, à organiser la concertation avec les collectivités et à favoriser l'expression des associations représentant les groupements professionnels réunis au sein du Conseil de Massif, les associations du patrimoine, notamment à travers les Amis du Parc et les habitants. Sur la base de ces expertises et au terme de débats contradictoires, le Bureau Syndical du Parc a pris ses responsabilités en arrêtant sur chacun de ces grands dossiers un positionnement conforme aux objectifs de la charte.

Le Parc a fait preuve d'une attitude responsable en émettant un avis favorable à la réalisation de la liaison fret Lyon-Turin sous Chartreuse, tout en excluant l'option de la ligne TGV voyageurs avec traversée aérienne du Val de Couz. En fonction des recommandations de son conseil scientifique et des suggestions des associations, le Parc se montre vigilant à l'égard de Réseau Ferré de France pour que le tracé en sortie de tunnel du Granier réduise les impacts sur les milieux naturels, l'agriculture et le paysage, ainsi que les nuisances pour les riverains en Piémont .

Après avoir confié à Rhônealpes Energie Environnement une expertise sur les possibilités d'intégration territoriale du projet de microcentrale hydroélectrique des Gorges du Guiers Mort, le Bureau du Parc a arbitré entre des intérêts divergents au nom d'une même revendication de développement durable. Afin de concrétiser une alternative économique crédible, le Parc, lauréat de l'appel à projets 2001 de la Fondation de France sur la médiation dans les projets d'aménagement, a engagé une large concertation pour définir un projet de valorisation touristique de ce site emblématique de la Chartreuse.

## ● Faire connaître la portée juridique de la charte

Le Parc a su faire reconnaître la portée juridique de sa charte, en obtenant de l'Etat l'interdiction de projets qui, par leur objet et leur localisation, s'avéraient incompatibles avec les dispositions du Plan du Parc. Lorsqu'une décision de l'Etat fondée sur les orientations de la charte est contestée, le Parc n'hésite pas à s'engager sur la voie du recours contentieux. Ainsi à propos du projet d'ouverture d'une carrière sur la commune de Saint Christophe la Grotte au hameau de Combe Noire, le Parc a introduit un mémoire en défense auprès du Tribunal Administratif de Grenoble, afin d'appuyer l'argumentaire du Préfet de la Savoie motivant le refus d'autorisation, en concertation avec la commune et l'association contre la carrière de Combe Noire en Chartreuse. Concernant la carrière de la Buisse, le Préfet a tenu compte de la présence d'une zone naturelle remarquable répertoriée dans le Plan du Parc dans son refus d'extension de l'exploitation sollicitée conjointement à la demande d'autorisation de renouvellement déposée par l'exploitant.

Cette activité du Parc, peu visible en raison de son caractère immatériel, est toutefois fondamentale pour asseoir la crédibilité de la charte et pour obtenir le respect des engagements des collectivités qui l'ont approuvée.

## ● Le Parc médiateur

Au-delà de la défense de la valeur des paysages, le Parc joue également un rôle de médiation entre les communes et les aménageurs, tout comme il constitue une force de propositions de mesures d'accompagnement des projets. C'est dans cet esprit que le Parc entretient une concertation régulière avec Réseau de Transport de l'Electricité au sujet du projet de renforcement de la ligne très haute tension Lyon - Chambéry qui traverse le nord de la Chartreuse pour positionner les enjeux paysagers, environnementaux et économiques du territoire impacté et relayer les attentes des communes concernées par le tracé lors des différentes étapes du projet, que ce soit lors de l'élaboration technique du projet, au cours du débat public, à la faveur de l'enquête publique ou dans le cadre de la mise en place du programme d'accompagnement de projet.

Enfin le Parc a pris une part active à la mise en place de mesures réglementaires sur des sites représentant un enjeu paysager particulier, en animant par exemple au côté de la DIREN Rhône-Alpes la démarche de classement du site du St Eynard, qui a obtenu un avis favorable de la Commission Supérieure des Sites en septembre 2002 et qui devrait aboutir au décret de classement dans les mois à venir.



▲ ... mais aussi faire respecter la charte !

▼ Le site du Saint-Eynard en cours de classement.





▲ Reconquérir les espaces embroussaillés



▲ 160 ha reconquis les Entremonts

**La gestion de l'espace et des paysages est un enjeu collectif de premier plan pour le territoire Chartroussin. Lutte contre la déprise agricole, débroussaillage, préservation ou restauration de sites sensibles, mise en valeur ou réhabilitation des richesses patrimoniales... Le Parc est à l'initiative de multiples actions concourant à une gestion maîtrisée de la richesse paysagère.**

▼ Le col du Coq, une friche touristique à requalifier



## GÉRER LA RICHESSE PAYSAGÈRE

L'action directe du Parc en matière de gestion de l'espace s'est concentrée sur le cœur du massif, où le paysage était le plus sensible au risque de déprise agricole et où il constitue l'essence même de l'offre touristique. Ainsi, sur la base de l'étude « Agriculture et gestion de l'espace » réalisée par Alp'Géorisques en 1993 à l'échelle de la vallée, le Parc a accompagné le District de la Vallée des Entremonts dans la négociation de procédures contractuelles de manière à assurer l'exploitation de terrains difficiles et à permettre la reconquête de parcelles embroussaillées. Afin d'assurer le maintien et la lisibilité d'un paysage ouvert, plusieurs procédures ont été mobilisées (Fonds de Gestion de l'Espace Rural de l'Etat, Prime à l'Entretien des Zones Menacées d'Abandon du Conseil Général de l'Isère, l'une des 6 Opérations Locales de Savoie soutenues au titre des mesures agri environnementales par la Commission Européenne et le Conseil Général de la Savoie sur le Fonds Départemental de Gestion des Espaces Naturels, Plan Local de Gestion de l'Espace de la Région Rhône-Alpes, Opération Groupée d'Aménagement Foncier). Le recours à ces différents outils a permis de reconquérir 160 hectares par des opérations de débroussaillage et de contractualiser l'entretien de plus de 340 hectares sur la vallée des Entremonts. L'animation et le suivi de ces procédures ont donné lieu à la création d'un poste dédié au sein de la Communauté de Communes des Entremonts.

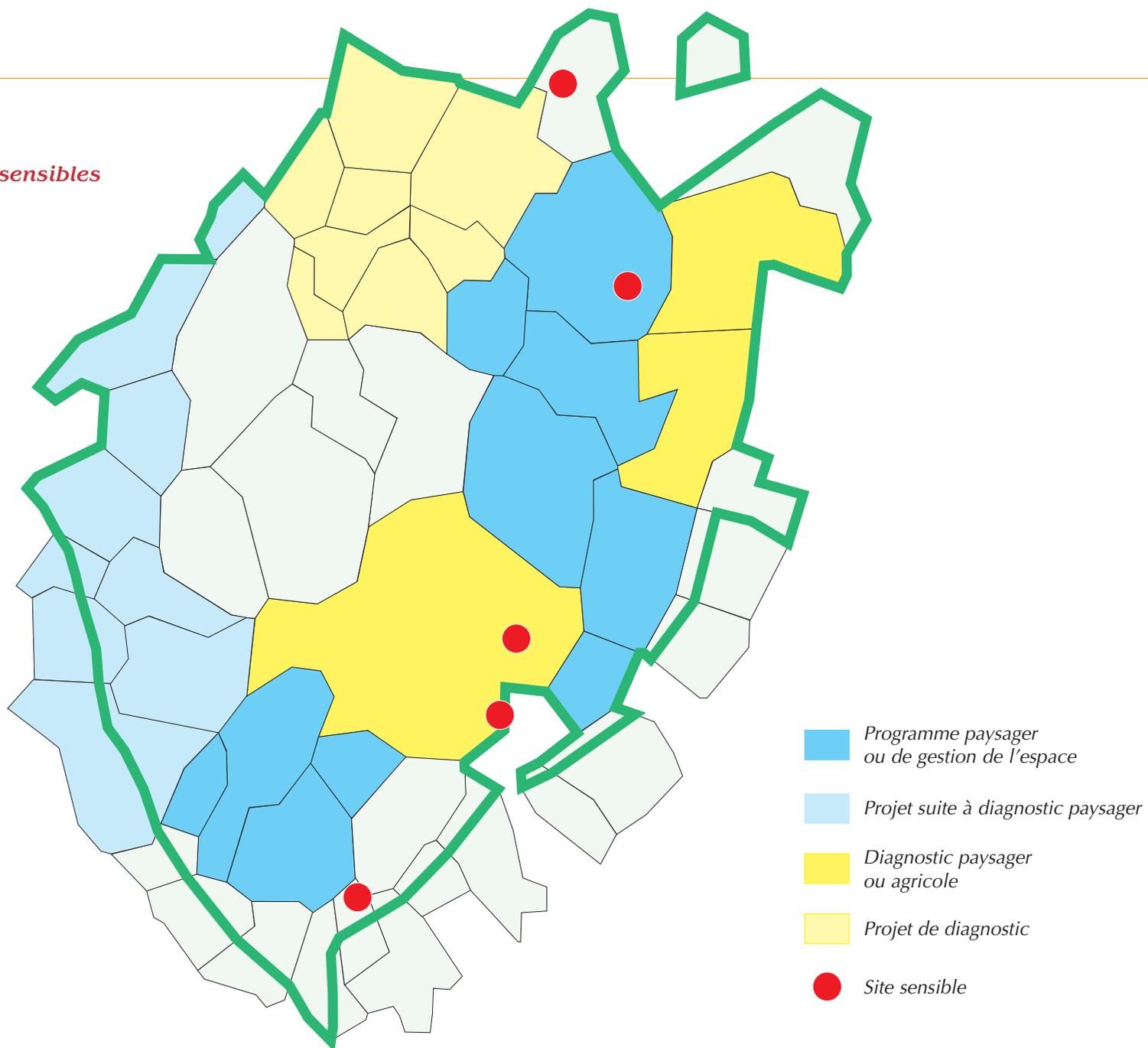
### Le paysage, un enjeu collectif

La prise de conscience du paysage comme enjeu collectif a débouché sur l'installation de quatre agriculteurs sur les Entremonts. Le soutien à la modernisation de la coopérative laitière des Entremonts a permis de conforter économiquement plus d'une vingtaine d'élevages laitiers, qui, avec plus de 450 animaux en pâturage, sont une sérieuse assurance d'un maintien d'espaces ouverts et attractifs. Enfin, la démarche d'animation participative s'est prolongée à travers les opérations villages, avec des réflexions impliquant la population de chaque hameau et débouchant sur un programme opérationnel de mise en valeur et de réhabilitations de richesses patrimoniales du hameau.

Par ailleurs, l'Association pour le Développement de l'Agriculture sur l'Y Grenoblois a mis en œuvre sur le territoire du Parc des Plans Locaux de Gestion l'Espace sur le Balcon Sud de Chartreuse, le Plateau des Petites Roches et le Pays Voironnais. L'étude paysagère du Pays Voironnais a bénéficié via le Parc d'une contribution financière de la Région et débouché sur une chartre paysagère.

Enfin le Parc a pris l'initiative d'une étude d'aménagement du site du col du Coq, friche touristique en déshérence à l'entrée sud de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse. Les conclusions de cette étude ont permis au Conseil Général d'acquiescer au titre des Espaces Naturels Sensibles les secteurs écologiques remarquables de ce site contigu à la réserve naturelle des Hauts de Chartreuse. Sur la partie touristique, le Parc conduit une étude dont les premières conclusions confirment la vocation du site à la découverte des activités neige et de loisirs de pleine nature. Ce site prendrait ainsi toute sa place dans le dispositif de mise en réseau des sites d'accueil touristique en faveur d'un tourisme diversifié et toutes saisons sur la Chartreuse.

● *Connaissance  
et gestion du paysage,  
de l'espace et de sites sensibles*





▲ Le Habert : Centre d'Aide par le Travail

## L'exemplarité du CAT agricole "le Habert"

*L'étude commandée par le Parc au CAUE de la Savoie sur l'aménagement du site de la Plagne, principale porte d'entrée des chambériens pour l'accès à la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse et au Mont Granier, a incité la commune d'Entremont le Vieux à accueillir sur ce site un Centre d'Adaptation par le Travail agricole (CAT), conçu autour des activités d'élevage et de transformation fermière.*

*L'implantation du CAT a donné lieu à une restructuration foncière à partir de quatre petites exploitations en cours de cessation, assurant le maintien en vocation agricole d'une cinquantaine d'hectares en zone difficile sur les coteaux de la Plagne et de la Grénery. Le CAT "le Habert" est pleinement intégré à l'économie agricole de la vallée puisque reconnu comme exploitation agricole à part entière, producteur de lait pour la coopérative laitière des Entremonts dont il est sociétaire et attributaire de quotas laitiers en production fermière.*

*La création du CAT s'est accompagnée de la construction à la Plagne d'un bâtiment d'exploitation qui comporte un atelier de transformation et un magasin de vente directe.*

*"Le Habert" réalise en outre des prestations d'entretien de l'espace pour le compte d'agriculteurs qui ne disposent pas de la main d'œuvre suffisante. Il propose des emplois d'encadrement technique à temps partiel, permettant ainsi de compléter les revenus d'agriculteurs et concourant à la pérennité de petites exploitations agricoles de la vallée.*

*Fonctionnant en relation étroite avec les établissements hospitaliers spécialisés de Savoie et de Saint Egrève, ce CAT favorise l'insertion sociale de personnes handicapées par maladie mentale. Il est une illustration exemplaire du concept de développement durable et de la complémentarité entre urbain et rural. C'est l'un des projets directement induits par la création et l'action du Parc.*

## Autres actions depuis la création du Parc

- ▶ Accompagnement de la réglementation des boisements sur les communes de Merlas et Sarcenas.
- ▶ Etude d'aménagement du Col de Vence, avec la commune de Corenc, en partenariat avec le CAUE de l'Isère, l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise et la DIREN.
- ▶ Action pilote sur la commune de Saint-Etienne de Crossey pour la mise en conformité de la signalétique des services avec la loi de 1979 sur la publicité dans les Parcs naturels régionaux, en partenariat avec l'association Paysages de France. Edition d'un guide conseil à l'usage des communes.
- ▶ Conseil aux communes pour la requalification paysagère de sites naturels comme l'accès au cirque de Perquelin à Saint-Pierre de Chartreuse avec le lycée horticole de Saint-Ismier, le site de Notre Dame des Bois à Saint-Cassin avec les agents de la nature du Parc.
- ▶ Diagnostic territorial communal par la Chambre d'agriculture de l'Isère sur Saint-Pierre de Chartreuse.
- ▶ Diagnostic territorial communal sur Merlas par la Chambre d'agriculture de l'Isère, ayant abouti en 2001 à la création d'une exploitation agricole.

## URBANISME ET ARCHITECTURE

Compte tenu des pressions foncières croissantes auxquelles sont soumises les communes du Parc, la charte comportait un engagement à ce qu'elles se dotent d'un document d'urbanisme pour gérer l'équilibre entre les espaces naturels et ceux affectés à l'urbanisation. Neuf des onze communes adhérentes qui ne disposaient pas de document d'urbanisme à la création du Parc ont entrepris de mettre en place un document à portée réglementaire. De nombreuses communes ont par ailleurs entrepris la révision de leur Plan d'Occupation des Sols en Plan Local d'Urbanisme, les amenant à se positionner aujourd'hui de manière forte et volontaire vis-à-vis d'une urbanisation mieux contrôlée et moins consommatrice d'espace.

### ● **Le Parc, acteur de l'aménagement du territoire**

A travers sa participation active à la contribution régionale de Rhône-Alpes dans l'élaboration du Schéma de Service Collectif des Espaces Naturels et Ruraux, comme à travers sa participation aux commissions et groupes territoriaux dans l'élaboration de la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord, le Parc a fait valoir les enjeux territoriaux du massif de la Chartreuse et les spécificités du Parc naturels régional.

Il a également obtenu le soutien des Préfets et des Directions Départementales de l'Équipement de l'Isère et de la Savoie sur l'évitement d'un découpage de l'entité du massif par rattachement au Schéma directeur de la région grenobloise et au SCOT Métropole Savoie (Schéma de COhérence Territoriale). Le Parc est incité à traduire les dispositions de sa future charte dans un Plan du Parc qui, par la nature de ses orientations et ses prescriptions et du fait de sa portée réglementaire vis-à-vis des documents d'urbanisme, permettra de maîtriser les répercussions du développement du sillon alpin en évitant la poursuite du phénomène d'étalement urbain sur les contreforts de la Chartreuse ou le mitage des communes rurales du massif sous l'effet de la pression foncière.

### ● **Soutenir les initiatives exemplaires des communes**

Le Parc s'est attaché à soutenir les démarches exemplaires de cette volonté d'une meilleure maîtrise de la consommation d'espace par la recherche de nouvelles formes urbaines adaptées à l'échelle et aux besoins des communes et valorisant leurs spécificités patrimoniales. Le Parc a ainsi soutenu la réflexion initiée par la commune du Sappey en Chartreuse sous la forme d'un marché de définition mettant en concours plusieurs équipes interdisciplinaires associant urbaniste, architecte, économiste du développement et paysagiste, sur la base d'un cahier des charges élaboré conjointement entre la communauté de Communes du Balcon Sud de Chartreuse, la commune, le CAUE de l'Isère, l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise et le Syndicat mixte du Schéma directeur de la Région Grenobloise et le Syndicat mixte du Schéma directeur de la Région Grenobloise dont la commune est partie prenante.



▲ Préserver l'identité paysagère

**Assurer l'équilibre entre espaces naturels et espaces de vie et d'activités est l'une des missions définies par la charte du Parc.**

**Mission d'autant plus essentielle que le territoire**

**est soumis à une pression foncière forte.**

**Acteur de l'aménagement du territoire,**

**le Parc a soutenu les initiatives des communes pour une gestion maîtrisée de leur espace**

**et a encouragé la recherche de nouvelles formes urbaines.**

▼ Architecture contemporaine et valorisation de la ressource locale





▲ Accompagner les communes dans leur projet

L'objectif est de recréer un centre de village attractif et convivial par la densification des formes d'habitats, le renforcement des activités commerciales et de services, la réorganisation des équipements et la définition de formes urbaines économes de l'espace. Le plan d'ensemble d'aménagement du centre du village qui en découle porte sur une série de projets immobiliers et d'aménagement de voirie et d'espaces publics. Il bénéficie du soutien du Parc dans la négociation avec les partenaires publics et les opérateurs immobiliers comme dans l'accompagnement de la modification du POS.

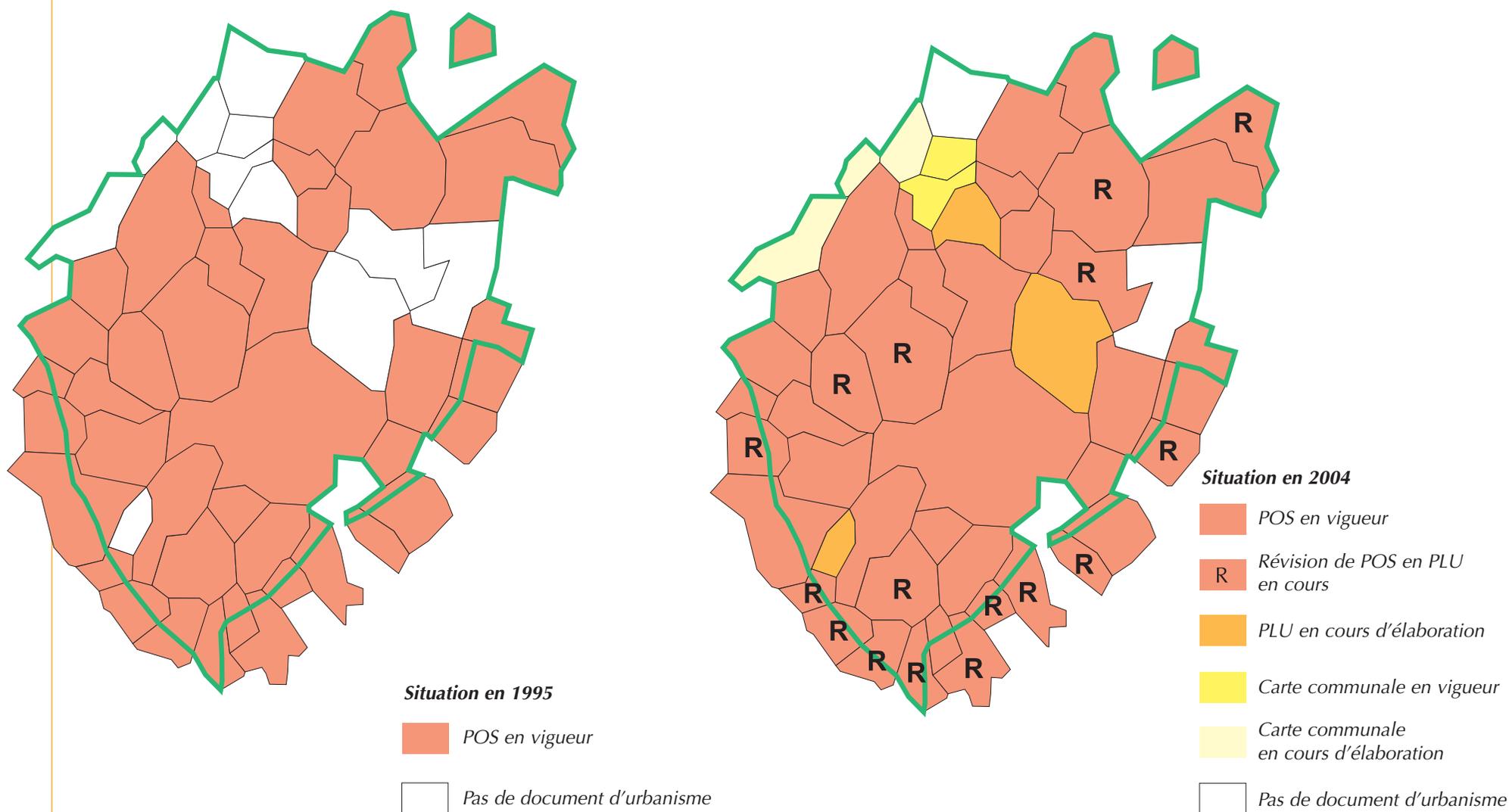
Il s'est aussi investi dans l'accompagnement de la commune de La Bauche pour qu'elle s'assure de l'acquisition de l'ancien Château thermal et du parc attenant de cinq hectares, pour concevoir un projet associant une offre locative de logements mixtes, une offre d'accession à la propriété en habitat individuel témoignant d'une faible consommation d'espace, le développement d'activités économiques incluant l'accueil touristique, la mise en place d'une chaufferie bois et d'une station de lagunage à macrophytes pour le traitement des eaux domestiques.

Le Parc est également intervenu au côté de la commune du Sappey en Chartreuse, confrontée à la vente avec parcellarisation des chalets du village de vacances. Face à la pénurie de logements et la très forte demande résidentielle, les communes et le Parc ont à faire face à des propriétaires et gestionnaires d'hébergements touristiques qui sont séduits par la vente ou la location de leur immobilier à des fins de résidence permanente, appauvrissant par voie de conséquence un parc d'hébergement de loisirs déjà en sous capacité par rapport aux ressources et au potentiel touristique du massif de Chartreuse.

### *Autres actions depuis la création du Parc*

- **Etude sur l'articulation entre le schéma directeur de la région grenobloise qui concerne 25 communes du Parc et la charte du Parc.**
- **Accompagnement des communes dans l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme (carte communale, POS, PLU) et la mise en place de services de consultance architecturale et paysagère.**
- **Etude de typologie architecturale sur les communes de Merlas, Saint Aupre et Saint Pierre de Chartreuse avec l'Ecole d'Architecture de Grenoble.**
- **Etude de faisabilité pour la valorisation de la Grange Sol et l'aménagement de la mairie à Quaix en Chartreuse.**
- **Aménagement d'un espace public structurant à Mont Saint Martin.**
- **Mise en place d'un programme pluriannuel de recherche-action avec le PNR du Vercors et les CAUE de l'Isère, de la Drôme et de la Savoie sur les formes de l'habitat et d'un urbanisme économe d'espace et la place de l'architecture contemporaine en montagne.**
- **Aide à la mise en place de recommandations architecturales à la faveur de l'élaboration du PLU de St Pierre d'Entremont en Isère et de la révision concomitante du POS de St Pierre d'Entremont en Savoie.**

● **Evolution de la couverture du Parc par les documents d'urbanisme de 1995 à 2004**





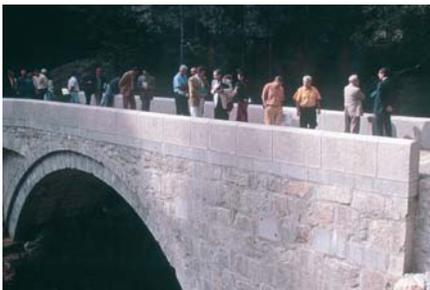
▲ Architecture cartusienne

**Fort d'un patrimoine culturel particulièrement riche, le Parc intervient régulièrement pour contribuer au montage d'opérations de restauration dans une logique de valorisation des sites.**

▼ Préserver le patrimoine...



▼ ...et faciliter son appropriation



## PRÉSERVER LA RICHESSE DU PATRIMOINE CULTUREL COMME FACTEUR DE DÉVELOPPEMENT

Mieux connaître pour mieux comprendre et pour mieux respecter ; tel était l'objectif visé par l'implication du Parc dans la réalisation de l'exposition « Montagnes Mythiques » pilotée par le Réseau Alpin des Espaces Protégés en présentant aux côtés de 11 autres grands espaces alpins un module informatif sur la renommée internationale du massif de Chartreuse, du Grand Som et des gorges du Guiers Mort du fait de la présence de l'Ordre des Chartreux et de la richesse patrimoniale que recèlent ces lieux. Cette exposition labellisée dans le cadre de l'année internationale des montagnes en 2002 est présentée dans des manifestations locales, régionales, nationales et internationales au travers des 8 pays membres de l'arc alpin. L'exposition a ainsi pu être présentée aux membres du Secrétariat Permanent de la Conférence Alpine ainsi qu'à la Conférence des Ministres des pays membres de l'arc alpin.

Confronté aux problématiques lourdes de conservation des nombreux bâtiments et ouvrages historiques présents sur son territoire, le Parc s'est attaché à gérer les contradictions qui pouvaient exister sur l'aménagement des sites patrimoniaux majeurs, en particulier sur le site des Gorges du Guiers Mort. Afin de prévenir la ruine de certains ouvrages ou d'en stopper la dégradation, le Parc est intervenu pour débloquer certaines situations en contribuant au montage financier d'opérations de restauration. Tel a été le cas, pour la réfection du Pont du Grand Logis, monument classé à l'entrée des gorges du Guiers Mort, dont le chantier était interrompu depuis une dizaine d'années. Le Parc et l'ONF se sont conjointement engagés dans des travaux de débroussaillage des abords de la ruine de la distillerie des Chartreux à Fourvoirie, préalablement à une évaluation des travaux de première urgence et une étude sur les possibilités de valorisation culturelle des lieux. Le Parc est également intervenu pour la réfection de l'église du Sappey en Chartreuse et la sécurisation des abords du fort du Saint Eynard. Pour la réfection d'ouvrages protégés (ponts sur le Guiers Mort), le Parc a suscité auprès des Affaires Culturelles des études d'évaluation des travaux d'entretien et de restauration. Ces réalisations nécessitent des financements très importants, dépassant les moyens consacrés par l'Etat au titre de ses lignes classiques. Aussi des montages financiers plus ambitieux ne peuvent être envisagés que sur la base de projets de valorisation d'ensemble de ces sites et avec le concours de financements privés.

Bénéficiaire d'un programme LEADER+ avec l'Avant Pays Savoyard sur la thématique de la valorisation du patrimoine naturel et culturel, le Parc a pu étoffer ses actions dans ce domaine et faire bénéficier en priorité les acteurs locaux, publics et privés, de moyens spécifiques en faveur de projets d'animation culturelle ou de mise en valeur du patrimoine. A ce jour, 42 dossiers ont été retenus et soutenus, le total des aides européennes et des subventions complémentaires s'élevant à 1 743 000 € sur le territoire du Parc.

L'une des opérations les plus significatives en maîtrise d'ouvrage du Parc porte sur le programme de repérage et de porter à connaissance du patrimoine bâti qu'il a entamé en 2003, par le biais de deux agents recrutés pour la circonstance à l'échelle des 52 communes du Parc, en étroite partenariat avec les Conservations du Patrimoine de l'Isère et de la Savoie.

L'excellent taux d'engagement et de réalisation du programme LEADER+ à l'échelle nationale a autorisé le Parc et l'Avant Pays Savoyard à déposer en 2004 un dossier d'abondement dans la perspective de se voir octroyer des crédits supplémentaires.

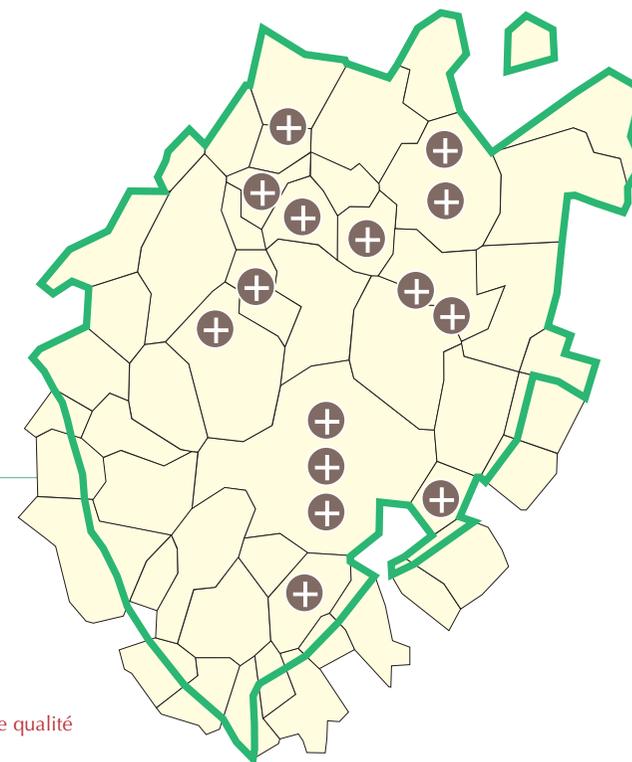


▲ Recensement du patrimoine bâti

### Autres actions depuis la création du Parc

- Etude ethnologique de définition du patrimoine rural cartusien.
- Annuaire des associations du patrimoine établi par les Amis du Parc.
- Soutien à des programmes de recherches sur appel à projets du conseil scientifique (carrières de meules de moulins à Quaix en Chartreuse et Saint Christophe sur Guiers).
- Réalisation sur appel à projets de trois sentiers culturels de Saint Vincent de Mercuze, du Château à Saint Pierre d'Entremont en Isère et de Proveyzieux.
- Requalification des salles de cinéma d'Entre Deux Guiers et de Saint Laurent du Pont et élargies à la diffusion culturelles.
- Aide au séminaire « L'imaginaire archéologique » tenu 2003 à Saint Laurent du Pont et rassemblant 14 chercheurs spécialisés.

- ▶ **Les projets soutenus par le Programme européen leader + (non compris les projets de portée "Massif de Chartreuse")**





▲ Une des trente espèces rares et protégées

**Préserver les espaces naturels de forte valeur biologique est l'un des axes majeurs de la charte du Parc.**  
**Les capacités d'expertise et de suivi, dont le Parc s'est progressivement doté, ont permis d'engager un important programme de reconnaissance des milieux et des espèces du massif.**

## UNE PROTECTION ET UNE GESTION ACTIVE DU PATRIMOINE NATUREL

La charte du Parc lui donne pour mission de préserver les espaces naturels de forte valeur biologique qui font l'intérêt patrimonial de son territoire.

### • Une capacité d'expertise au service de la connaissance des milieux

Les actions du Parc dans ce domaine ont consisté à améliorer les connaissances des milieux et des espèces du massif à travers des inventaires systématiques, qu'ils soient liés à des espèces particulières (grand duc, chiroptères, vulnérable des Chartreux, Sabot de Vénus...), à des zones particulières (Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse, Gorges de Crossey, petites zones humides). Ces travaux ont été menés avec le concours des associations naturalistes engagées dans le suivi des milieux naturels de la Chartreuse ou dans le cadre de partenariats avec le Conservatoire Botanique National Alpin et l'Agence pour la Valorisation des Espaces Naturels Isérois Remarquables. Le Parc s'attache à la diffusion de ces connaissances auprès des élus, comme l'édition du classeur sur les sites biologiques et zones humides du Parc et la sortie en 2005 d'un ouvrage pour la connaissance des espèces floristiques protégées présentes sur le territoire.

Cette connaissance fine des milieux a permis d'engager, en liaison avec les autres gestionnaires (Conservatoires départementaux des sites...) des actions d'aménagement et de gestion de milieux remarquables (Marais des Sagnes au Sappey en Chartreuse pour lequel le Parc s'est porté maître d'ouvrage des travaux à des fins démonstratives, Tourbière de l'Herretang à Saint Laurent du Pont, engagement de plans de gestion sur quatre des zones humides prioritaires (lac Saint André aux Marches, lacs Bey et Froment à Chapareillan, marais de l'Etang Dauphin à Saint Etienne de Crossey).



Grâce à sa capacité d'expertise interne, le Parc est également intervenu en conseil à la demande de communes (réhabilitation de la carrière En Bérot à Saint Laurent du Pont par la communauté de communes Chartreuse Guiers, tracé du Gazoduc au marais de la Buguière sur Voissant).

Un récent partenariat avec le Conservatoire Rhône-Alpes des Espaces Naturels et l'Office National des Forêts a permis d'engager un programme de préservation et de valorisation des habitats naturels du Charmant Som (site natura 2000) pour assurer une compatibilité entre enjeux de production, d'environnement et d'accueil du public dans le cadre de financements LIFE.

La création de deux postes d'agents de la nature a permis au Parc de participer au suivi scientifique d'espèces en partenariat avec d'autres organismes tétras lyre (ONF), aigle royal, (ONF) cervidés (Fédérations des chasseurs), collecte de graines (Conservatoire botanique national alpin), suivi de stations de Sabot de Vénus (ONC et ONF), amphibiens (AVENIR) ou encore de contribuer à des programmes de recherche (prélèvements d'échantillons de neige pour l'étude des pollutions par les métaux lourds avec le laboratoire de glaciologie de Saint Martin d'Hères). En l'attente de la désignation d'un gestionnaire, la présence des agents sur le territoire de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse a permis de sensibiliser les visiteurs sur les enjeux de cet espace remarquable et de les informer sur la réglementation en vigueur.

La création en 2000 du Conseil Scientifique du Parc a permis de recueillir ses avis sur les gros projets d'équipements ou d'infrastructures et d'initier deux appels à projets auprès des laboratoires universitaires de la Région Rhône-Alpes (11 projets soutenus et 5 restitués au public).

▼ *Entretien des espaces sensibles*



▼ *Zone humide et pédagogie de l'environnement*

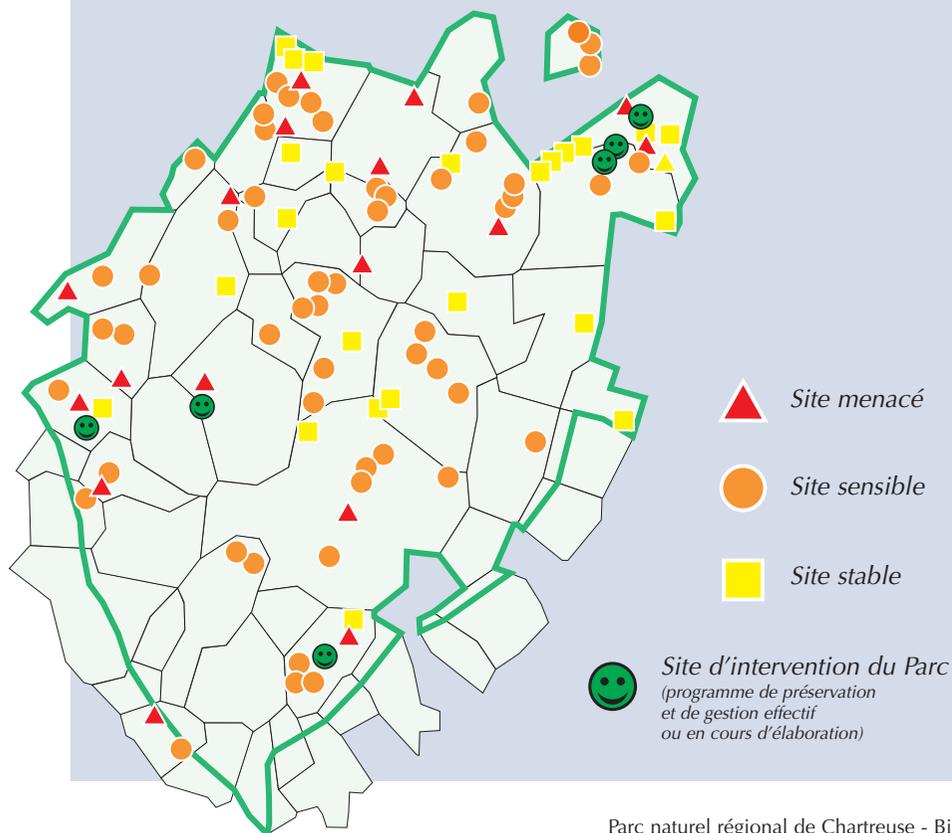


## De l'inventaire à la gestion des petites zones humides

Parmi les inventaires conduits par le Parc, celui sur les petites zones humides a permis d'identifier le niveau d'intérêt biologique et de hiérarchiser les degrés de menaces sur une centaine de sites intéressant 30 communes du Parc.

Ce bilan de santé qui intègre les menaces liées aux activités humaines et aux évolutions naturelles défavorables montre que 30 % sont stables, 50 % sont menacées et 20 % sont en danger.

### Etat des lieux et premières interventions du Parc en matière de zones humides remarquables



## Autres actions depuis la création du Parc

- ▶ Inventaire du grand-duc attestant de 4 couples nicheurs en périphérie du Parc et le retour constaté depuis au cœur du Parc.
- ▶ Inventaire des chiroptères (chauve-souris) sur 62 églises, dont 30 églises accueillant 6 à 7 espèces. 25 cavités inventoriées dont 19 nouvelles ; 13 espèces pour la partie Isère et 16 en Savoie.
- ▶ Expertise biologique des gorges de Crossey : 41 unités écologiques dont 20 d'intérêt communautaire et 8 prioritaires ; 403 espèces végétales et 67 espèces de vertébrés.
- ▶ Etude de répartition et analyse génétique et biochimique de la vulnéraire.
- ▶ Cartographie des habitats naturels sur le transect Proveyzieux St Egrève Vercors.
- ▶ Assistance aux communes de Coublevie et La Buisse pour la mise en place d'une réglementation municipale sur la circulation des véhicules motorisés et mise en place d'un groupe de travail élu et associations de défense de l'environnement pour un élargissement aux autres communes du Parc.
- ▶ Démontage de câbles paravalanches obsolètes sur le massif de Chamechaude

## La gestion de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse

La création en 1997 de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse représentait un enjeu important pour la protection de la Haute Chartreuse. Le Parc n'a été désigné par l'Etat comme gestionnaire qu'en avril 2001. Il intervient dans le cadre d'un accord partenarial valorisant les compétences respectives de l'ONF, l'Association Hauts de Chartreuse et AVENIR. Le Parc a rapidement créé un poste de conservateur pourvu en septembre 2001, complété en juillet 2002 par un poste de garde technicien. La reconduction de la délégation de gestion au Parc pour les trois prochaines années est en cours d'instruction.

Sans attendre sa désignation comme gestionnaire, le Parc a entrepris des études de quantification de la fréquentation avec identification des principales portes d'accès, analyse des types de visiteurs et des impacts à gérer. Ces enquêtes de terrain, réalisées en été et en hiver, ont été étendues aux autres sites naturels. Elles ont mis en évidence l'importance de la fréquentation estivale de la Réserve naturelle avec plus de 200 000 visiteurs.

Le Parc a développé les premières actions de sensibilisation des usagers à la richesse patrimoniale de cet espace emblématique de la Chartreuse, avec l'édition d'un livret de présentation justifiant une réglementation spécifique et à travers une série de conférences. Enfin, pour porter la réglementation à la connaissance du public et remédier notamment au problème récurrent de la divagation des chiens, le Parc a prioritairement affecté des moyens pour le bornage et l'aménagement (en cours) des principales portes d'entrée.

La détermination et le bornage des réserves de chasse prévues au décret de classement sont le fruit d'un travail de concertation avec les associations et fédérations de chasse. Une première série de diagnostics pastoraux sont programmés en 2004 pour mieux cerner les conditions de maintien d'un pastoralisme actif et les exigences d'adéquation de l'activité avec les contraintes de préservation du patrimoine.

Désigné par l'Etat comme opérateur pour le site I 20 proposé pour intégrer le réseau Natura 2000, le Parc a également commandé au Conservatoire National Botanique Alpin la cartographie des habitats naturels, nécessaire à l'établissement du document d'objectif Natura 2000 comme à l'élaboration du Plan de gestion de la Réserve. Afin que ces deux documents puissent être achevés dans les délais impartis, le Parc a amplifié les moyens dédiés à la Réserve Naturelle par le recrutement momentané d'un assistant auprès de la conservatrice. Au cœur de la Réserve Naturelle, a été créée une réserve biologique domaniale intégrale (ONF).

De nombreux et réguliers échanges avec le PNR du Vercors, gestionnaire de la Réserve Naturelle des Hauts Plateaux, permet aux équipes chargées de la gestion de mutualiser leurs expériences respectives et d'optimiser méthodologies, protocoles, cahiers des charges et avoir une attitude commune dans leurs relations avec les partenaires locaux et institutionnels.

La Réserve en chiffres :

- 4 450 Hectares
- 11 communes concernées
- 750 espèces végétales identifiées (519 avant la création du Parc)
- 30 espèces végétales protégées, 39 en liste rouge des plantes menacées et 39 rares ou remarquables
- 150 espèces de vertébrés
- 16 espèces de chiroptères
- 200 000 visiteurs en été dont 15 000 en hiver
- 93% d'excursionnistes dont 97% de Rhône alpins et 76% en provenance de Grenoble, Chambéry ou du Grésivaudan
- 18 portes d'entrée en été et 7 en hiver





*Pour un espace de vie,  
un projet global  
de développement*



▲ Coopérative laitière des Entremonts

***Des intercommunalités renforcées favorisant le partage et la réalisation de démarches contractuelles d'aides aux investissements en faveur du développement local et une émergence de partenariats avec le sillon alpin pour un développement coordonné et complémentaire entre régions urbaines et rurales.***

## LE PARC, OUTIL DE L'ORGANISATION ET DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

L'évolution des dispositions législatives et réglementaires en matière de coopération intercommunale comme la Loi sur l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992 amenant à la création de communautés de communes, la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire du 4 février 1995 amenant à la constitution de Pays et la Loi pour le Renforcement et la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 a amené une modification profonde de la carte de l'intercommunalité et des compétences accordées.

A l'exception près des Entremonts déjà constitué en établissement à fiscalité propre à la création du Parc sous la forme d'un district, les syndicats intercommunaux à vocation multiple (SIVOM) de Chartreuse et de sa périphérie ont évolué vers des communautés de communes ou des communautés d'agglomération, amenant à des modifications et des refontes de périmètre comme sur le Voironnais, voire la constitution d'une intercommunalité comme sur le Balcon Sud de Chartreuse. Avec le passage du SIVOM du Pays des Echelles en communauté de communes annoncé pour la fin 2004, la presque totalité des communes du Parc seront dorénavant impliquées dans un établissement public de coopération intercommunale à compétences obligatoires.

Certaines communautés de communes sont rapidement devenues des interlocuteurs privilégiés du Parc du fait du portage de projets d'aménagements et d'équipements structurants pour le massif, comme sur le secteur des Entremonts avec la structuration de la filière lait autour de la modernisation de la coopérative laitière, la valorisation fermière et l'organisation de produits et de services randonnées à l'échelle de l'intercommunalité.

Le Parc accompagne les intercommunalités du cœur du massif dans l'exercice de leurs compétences en se positionnant comme fédérateur et mutualisateur de moyens, comme l'ingénierie préalable à la requalification des sites d'incinération obsolètes ou la mise en place du tri sélectif.

Un constant travail d'échange, de relation et de concertation avec les EPCI du cœur de Chartreuse a permis d'élaborer et d'obtenir la signature d'un contrat de Parc avec l'Etat et la Région au printemps 2004 au titre du volet territorial du Contrat de Plan. Ce dispositif contractuel permet d'insuffler une première vague de crédits d'ingénierie et d'investissements sur les projets des communes et groupements de communes liés à l'aménagement, aux équipements publics, à l'économie et aux services. Ce contrat qui couvre la période 2004 – 2006 est l'aboutissement d'un long et difficile travail de concertation et de négociation que le Parc avait amorcé dès 2000 auprès de ses partenaires institutionnels. Par ce contrat de Parc, c'est plus de 3,7 millions d'euros d'aides financières qui devraient venir contribuer à la mise en œuvre de la charte et aux projets structurants portés par les acteurs du territoire.

Ces moyens pourraient être complétés dès 2005 au bénéfice du secteur de l'artisanat, du commerce et des services si la candidature conjointe du Parc et de l'Avant Pays Savoyard à une Opération de Revitalisation Collective déposée en juin 2004 est retenue par l'Etat. 1,2 millions d'euros sont attendus spécifiquement sur ce programme pour les 18 premiers mois de l'opération.

Suite à l'annonce de leur candidature, le Parc et l'Avant Pays Savoyard travaillent par ailleurs à un projet conjoint de contrat de développement de Rhône Alpes pour la période 2005 – 2009.

Parallèlement, la constitution des 3 premières communautés d'agglomération de Rhône-Alpes sur les trois villes portes du Parc naturel régional de Chartreuse que sont Grenoble Alpes Métropole, Chambéry Métropole et la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais ainsi que la constitution récente du Pays du Grésivaudan ont amené le Parc à établir les mêmes relations naturelles avec ces territoires de projet. Une convention d'intention a été signée entre le Parc et Grenoble Alpes Métropole en 2004 pour affirmer la volonté de travailler sur des procédures et des dossiers relatifs aux patrimoines paysager, naturel et culturel, à l'agriculture et la forêt, au tourisme et à l'éducation du territoire. La même démarche est aboutie avec le Pays du Grésivaudan et des relations de travail ont été établies avec le Voironnais et l'agglomération chambérienne dans le même objectif de complémentarité et de synergie de moyens au service d'objectifs partagés du sillon alpin et de la moyenne montagne de Chartreuse.

Mesures contractuelles portées par le PNR de Chartreuse	Durée	Calendrier	Communes du Parc concernées	Portage institutionnel
Leader +	6 ans	2001-2006	52	Parc naturel régional + Avant Pays Savoyard
Contrat de Parc	3 ans	2004-2006	52	Parc
Projet de contrat station moyenne (dossier déposé)	3 ans	2004-2006	2	Parc
Projet d'ORC « Parc – APS » (dossier déposé)	3 ans	2005-2007	26	Parc naturel régional + Avant Pays Savoyard
Projet de CDRA « Parc - APS » (dossier en cours d'élaboration)	5 ans	2005-2009	23	Parc naturel régional + Avant Pays Savoyard



▲ Signature d'une convention PNRC-La Métro



▲ Rencontres avec un agriculteur

*En partenariat avec les chambres d'agriculture de l'Isère et de la Savoie et au travers de l'association Avenir de l'Agriculture en Chartreuse, un ensemble d'actions en faveur du développement agricole et de la création d'une offre de produits locaux de qualité a été impulsé et soutenu par le Parc qui a également fait porter son effort sur la promotion de ces productions.*

▼ Marché de Noël à Chambéry, une occasion d'échanges et de promotion des produits de Chartreuse



## DÉVELOPPER L'OFFRE DE PRODUITS AGRICOLES DE QUALITÉ POUR UNE CONSOMMATION DE PROXIMITÉ

L'action du Parc en matière de développement agricole est formalisée par un accord cadre avec les Chambres d'Agriculture de l'Isère et de la Savoie qui ont affecté des moyens humains à l'animation de l'association Avenir de l'Agriculture en Chartreuse (AAC), constituée à l'échelle du massif et à la faveur de la création du Parc.

Alors que les deux chambres conduisaient auparavant des politiques départementales différenciées, sans concertation interdépartementale sur le massif de la Chartreuse, la reconnaissance de AAC comme interlocuteur professionnel représentatif a permis le développement d'une réflexion commune des agriculteurs, quels que soient leur implantation géographique, en Isère ou en Savoie et les types d'agriculture pratiqués. A travers des actions de formation collective, des séminaires de réflexion et sur la base de typologies des fonctionnements des exploitations réalisées sur les trois communes viticoles du Parc ainsi que sur les cantons des Echelles et de Saint Laurent du Pont pour les filières lait et viande, AAC a identifié et proposé au Parc des axes d'intervention prioritaires qui ont donné lieu à une déclinaison de mesures et d'opérations dans les programmes annuels.

### ► Développer et promouvoir les productions locales

Le développement des productions fermières a constitué le premier axe d'intervention stratégique par un appui aux démarches de qualité et la recherche de nouveaux débouchés. Des dispositifs d'aides spécifiques du Parc ont permis la mise aux normes d'ateliers de transformation fermière et des équipements frigorifiques de transport pour une quinzaine d'exploitations.

Le Parc a initié de nouvelles manifestations pour la promotion des produits, comme le marché estival du Col de Porte, le marché de Noël des producteurs à Chambéry dans le cadre de l'agenda 21 local de la ville de Chambéry avec le Parc du Massif des Bauges sur le thème urbain rural,



les journées portes ouvertes (16 fermes dès 1996) reprises par les Chambres d'agriculture sous l'appellation "Prenez la clé des champs" (23 fermes en Chartreuse en 2002). Le Parc a également soutenu la participation des producteurs à des salons comme le Salon de l'Agriculture du Dauphiné, le Salon de l'Agriculture de Rhône-Alpes, le Salon de la Randonnée à Paris et a organisé diverses manifestations ponctuelles sur des communes du Parc ("Les Marches en Chartreuse", "Saint Egrève en Chartreuse", semaine du goût à St Laurent du Pont...).

Enfin à l'instigation de AAC, le Parc a testé la distribution de paniers garnis aux communes intéressées à l'occasion des fêtes de Noël. En trois ans, la remise de colis est passée de 300 à près de 1000. Ces actions de promotion, qui ont intéressé une trentaine de producteurs du Parc, ont permis à de nouveaux producteurs d'accéder rapidement à des débouchés et conforté ainsi une dizaine d'installations ou de diversifications de productions sur le massif.

Soucieux du développement des filières locales de transformation du lait, le Parc a joué un rôle déterminant dans le maintien de la coopérative laitière de la vallée des Entremonts.

## ● Miser sur la qualité

L'action du Parc en faveur de la constitution d'une offre de produits de qualité se poursuit par la structuration de la filière viande et l'attribution récente de la marque « Produit du Parc naturel de Chartreuse » à une douzaine d'éleveurs bovins, ovins et caprins (plus huit demandes d'attribution en cours d'instruction). L'exigence de la charte de qualité pour la viande de Chartreuse sécurisera les consommateurs de proximité, en même temps qu'elle assurera aux producteurs une reconnaissance de la valeur de leur travail dans une relation de commercialisation directe avec les consommateurs. Les différentes crises qu'a connu la filière au cours des précédentes années (E.S.B., fièvre aphteuse) sont venues confirmer l'intérêt de la démarche du Parc et conforter des exploitants dans leur choix de la recherche d'une différenciation du produit et de meilleure maîtrise de la commercialisation.



▲ Prenez la clé des champs : les fermes s'ouvrent aux visiteurs





▲ Soutien une activité traditionnelle :  
la coopérative laitière de la vallée des Entremonts

## La modernisation de la Coopérative laitière des Entremonts

Avec l'entreprise Le Chartrousin d'Entre Deux Guiers, la Coopérative laitière des Entremonts était la seule structure de transformation du lait sur le territoire du Parc, en dehors des producteurs fermiers. Sa pérennité est d'autant plus un enjeu de territoire pour le Parc que la vingtaine de producteurs de la Coopérative exploite les terrains les plus difficiles qui font la valeur paysagère de la haute Chartreuse.

La modernisation des bâtiments et des équipements de la fromagerie à Entremont le Vieux était devenue impérative, compte tenu de leur vétusté et de l'évolution des normes sanitaires. Devant l'incapacité de la Coopérative à assumer seule ces investissements, le district de la vallée des Entremonts et le Parc se sont mobilisés pour bâtir un montage financier viable.

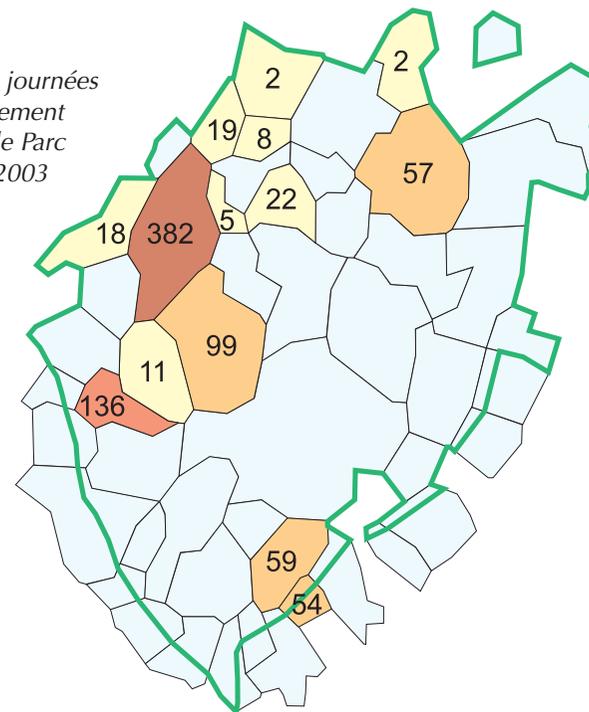
Le district a ainsi assumé la maîtrise d'ouvrage de la rénovation des bâtiments, avec la construction d'une nouvelle salle de fabrication, l'aménagement de nouvelles caves par réhabilitation des locaux de l'ancienne porcherie. Les travaux ont également permis d'augmenter la capacité de production. La coopérative a supporté les investissements matériels et mise sur une augmentation du volume de collecte, actuellement 2,4 millions de litres, pour les amortir. Les nouveaux bâtiments intègrent une salle d'exposition avec vue sur la salle de fabrication, de manière à permettre les visites sans risque sanitaire.

L'aménagement du nouveau magasin de vente a donné lieu à la création de la SICA du Granier qui assure la gestion et propose une large gamme de produits régionaux. La proximité du musée de l'Ours des Cavernes, l'harmonisation des horaires d'ouverture et la complémentarité dans l'offre de découverte du territoire, créent des conditions favorables à une synergie de fréquentation au bénéfice des deux établissements. Les derniers travaux à réaliser ont été programmés pour fin 2004 ; ils portent sur l'installation d'un équipement biogaz, qui, par un procédé original de valorisation énergétique du lactosérum, doit permettre à l'établissement de réduire les coûts de transport pour le traitement des effluents et d'alléger ses besoins d'achat en énergie.

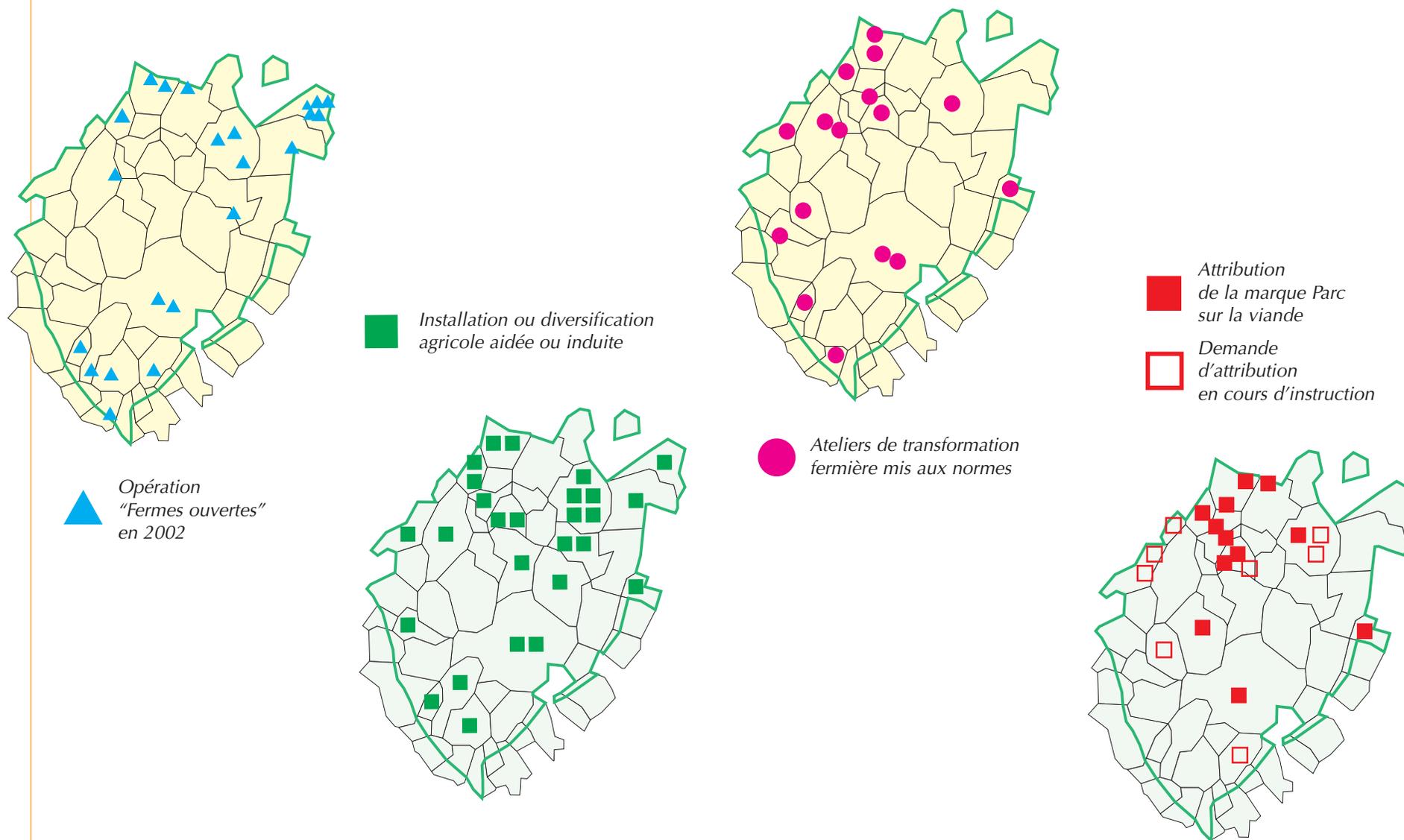
## Autres actions depuis la création du Parc

- ▶ Soutien à 4 services de remplacement (451 jours sur 5 ans ; 26 agriculteurs par an).
- ▶ Stage de formation à l'agriculture biologique (8 participants dont 2 conversions).
- ▶ Stage de formation des viticulteurs à la commercialisation.
- ▶ Accompagnement de la création d'un point de vente collectif associant 7 producteurs sur le bassin chambérien.

Nombre de journées  
de remplacement  
aidées par le Parc  
de 2001 à 2003



● *La promotion des activités agricoles et des produits*





▲ Aider à la construction des bâtiments agricoles valorisant le bois de Chartreuse

**L'action du Parc a visé à améliorer l'intégration paysagère des bâtiments agricoles, à promouvoir l'utilisation de bois locaux dans les constructions et à élaborer un CTE collectif agréé par les deux commissions départementales.**

## ENCOURAGER UNE AGRICULTURE GARANTE D'UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ

Afin de réduire une partie des impacts des activités agricoles sur l'environnement et d'améliorer leur intégration dans un cadre de vie résidentiel, le Parc et AAC ont initié plusieurs programmes d'actions spécifiques.

La revendication d'une opération coordonnée pour la maîtrise des pollutions par les effluents d'élevage, dans le cadre du contrat de Rivière "Guiers Propre", a donné lieu à la réalisation des diagnostics (28 Dexel réalisés en Savoie et 41 en Isère). Malheureusement, la réduction des aides allouées par l'Etat et l'Agence de l'Eau a limité les engagements des agriculteurs dans l'opération.

La plupart des communes concernées par le bassin du Guiers ont été dotées de cartes communales d'épandage (8 en Savoie et 8 en Isère plus 1 en cours).

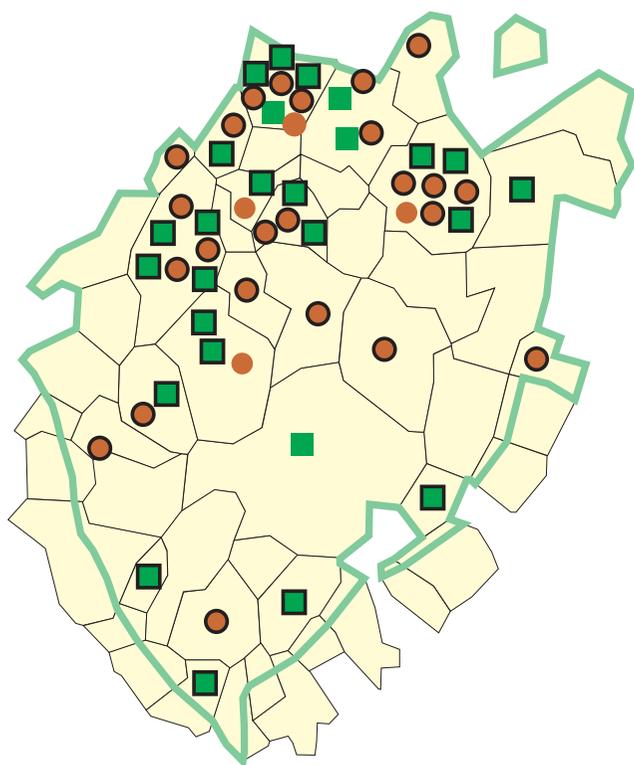
### ● Améliorer l'intégration paysagère des bâtiments agricoles

En collaboration avec les CAUE d'Isère et de Savoie, un programme pluriannuel d'intégration paysagère des bâtiments agricoles et d'aménagement des abords des exploitations a été lancé en 2000. Il est conçu à partir de stages de formation collective, donnant lieu à la production d'un diagnostic personnalisé sur chaque bâtiment concerné. Des aides financières spécifiques sont ensuite allouées, conditionnées au respect des prescriptions du diagnostic. Trois sessions de formation ont été organisées en 2000 (11 participants pour 12 exploitations), en 2002 (14 participants pour 14 exploitations) et en 2003 (9 participants pour 9 exploitations). 22 chantiers d'intégration ont été réalisés ou sont en cours.

Afin d'améliorer l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et d'encourager l'utilisation de bois locaux en structure, un dispositif d'incitation a été mis en place par le Parc pour la construction de bâtiments agricoles en bois. 24 projets ont été achevés ou sont en cours de réalisation et 4 projets sont à l'étude.

Avec l'appui du Parc, AAC a élaboré un CTE collectif Chartreuse, agréé par les deux commissions départementales, qui s'est attaché à faire le lien entre les objectifs de qualité du volet socio-économique et les préoccupations environnementales, paysagères et de cadre de vie. Il a été relayé par des CAD (Contrat d'agriculture durable), dans le même esprit.

- Les programmes d'amélioration des abords de ferme et d'incitation à l'usage du bois dans la construction des bâtiments agricoles



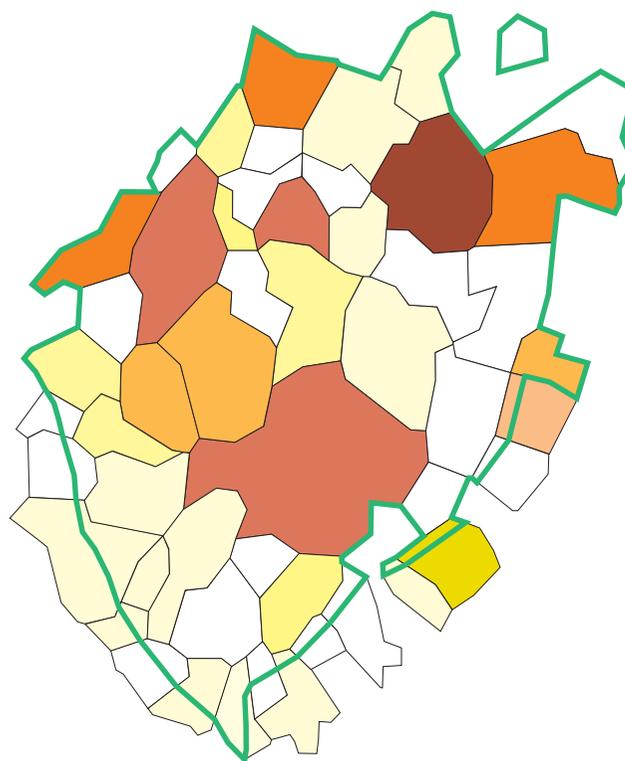
Amélioration d'abords de ferme

- Réalisé
- En cours

Bâtiment agricole en bois

- Réalisé
- En cours

- Les contrats territoriaux d'exploitation (CTE) et les contrats d'agriculture durable (CAD)



Contrats signés ou en voie de signature

- 7
- 6
- 5
- 4
- 3
- 2
- 1

## Autres actions depuis la création du Parc

- Stage de formation gestion des prairies de montagne (10 agriculteurs)
- Diagnosics des prairies et pâturages affectés par la sécheresse de l'été 2003 et du printemps 2004.
- Démonstration de compostage des fumiers donnant lieu à 15 adhésions à la CUMA de l'Avant Pays Savoyard
- Edition d'une plaquette de présentation de l'agriculture en Chartreuse et promotion de bonnes pratiques de l'agriculture en Chartreuse
- Tenue de chantiers démonstratifs de production du bois plaquette de chauffage provenant de l'entretien de haies et lisières.



▲ Un nouvel élan pour la forêt de Chartreuse

*Première richesse du massif,  
la forêt a mobilisé le Parc  
dans une approche  
résolument partenariale  
qui privilégie une gestion douce  
et durable de la forêt,  
soutenue par un effort  
de sensibilisation du public,  
notamment en direction  
des milieux scolaires.*

▼ Mesurer l'impact des cervidés  
sur la régénération naturelle de la forêt



## FAVORISER UNE GESTION MULTIFONCTIONNELLE DE LA FORÊT

La forêt est la première composante des paysages du massif de la Chartreuse, dont elle couvre plus de 60% de la superficie. Si sa vocation de production est reconnue, elle connaît les difficultés d'exploitation d'une forêt de montagne, qui appellent à la fois une gestion douce garantissant la diversité des stations forestières, et la création d'une infrastructure de desserte permettant la viabilité de l'exploitation.

### ● Impulser des actions partenariales

L'action du Parc, très attendue des sylviculteurs privés, s'est fondée sur un accord de partenariat avec le Groupement des Sylviculteurs de Chartreuse le Centre Régional de la Propriété Forestière de Rhône-Alpes, qui a dédié au territoire un poste de technicien forestier, avec un cofinancement du Parc. Ce montage a d'ailleurs fait école sur d'autres Parcs de la région Rhône-Alpes. Le Parc et l'Office National des Forêts ont également dépassé les relations conflictuelles initiales, qui s'expliquaient notamment par l'implantation historique de l'Office en Chartreuse autour de la plus grande forêt domaniale des Alpes, pour développer des relations de coopération, relations récemment formalisées à travers une convention de partenariat signée en 2004.

### ● Pour une gestion durable de la forêt

La proximité de centres urbains importants et l'identité forestière du massif désignent la Chartreuse comme un laboratoire de gestion multifonctionnelle de la forêt. C'est pourquoi le Parc s'est impliqué dans les programmes de recherche comme le programme LIFE piloté par le CEMAGREF pour une gestion forestière durable et dans les expérimentations visant à concilier les différents usages de la forêt, comme l'élaboration de la charte départementale d'exploitation forestière initiée par le Conseil Général de l'Isère, la charte forestière de territoire de l'Isère et la charte forestière de territoire de Chartreuse pour laquelle un protocole de partenariat a été passé en septembre 2004 entre le Parc, Créabois Isère et Inter Forêt-Bois Savoie.

Le Parc a conçu un protocole d'accord sur le suivi des impacts de la faune sur la régénération naturelle, en partenariat avec l'ONF, le CRPF et la Fédération de Chasseurs de l'Isère, le suivi étant confié à l'Université Joseph Fourier de Grenoble.

## ● **Gérer les conflits d'usage, sensibiliser le public**

La forêt est aussi le support de nombreux itinéraires de randonnée pédestre, ce qui génère des risques de conflits d'usages aux périodes d'exploitation forestière. Afin de sensibiliser le public à la justification et aux contraintes de l'exploitation forestière, le Parc a développé des actions de sensibilisation en milieu scolaire, notamment à travers des actions participatives aux actes de gestion forestière pour des classes de collèges de Voreppe, Cognin, Le Touvet.

## *Autres actions depuis la création du Parc*

- **Création par l'ONF de 2 réserves biologiques domaniales.**
- **Réglementation des boisements sur Sarcenas et Merlas.**
- **Conception d'un outil informatique de suivi de gestion forestière à la parcelle.**
- **Actions de formation sylviculture en futaie irrégulière (CRPF-PARC).**
- **Etude des clairières intra forestières de St Pierre de Chartreuse (CEMAGREF).**
- **Edition d'une plaquette de sensibilisation du public sur les conditions d'exploitation de la forêt.**
- **Elaboration d'un classeur pédagogique sur la forêt et la sylviculture en Chartreuse avec Cartusiana.**



▲ *Sensibiliser le public*



▲ Renforcer la desserte forestière et l'intégration paysagère

*Pour assurer la viabilité de l'exploitation, toujours délicate, d'une forêt de montagne, le Parc a participé à la création d'infrastructures de desserte et à multiplier les initiatives contribuant au développement local de la filière bois. Plus récemment, une nouvelle étape qui doit aboutir à la création d'une AOC "bois de Chartreuse", a été engagée.*

▼ Séchoir : dynamiser la filière bois



## VALORISER LES POTENTIALITÉS DES BOIS DE CHARTREUSE

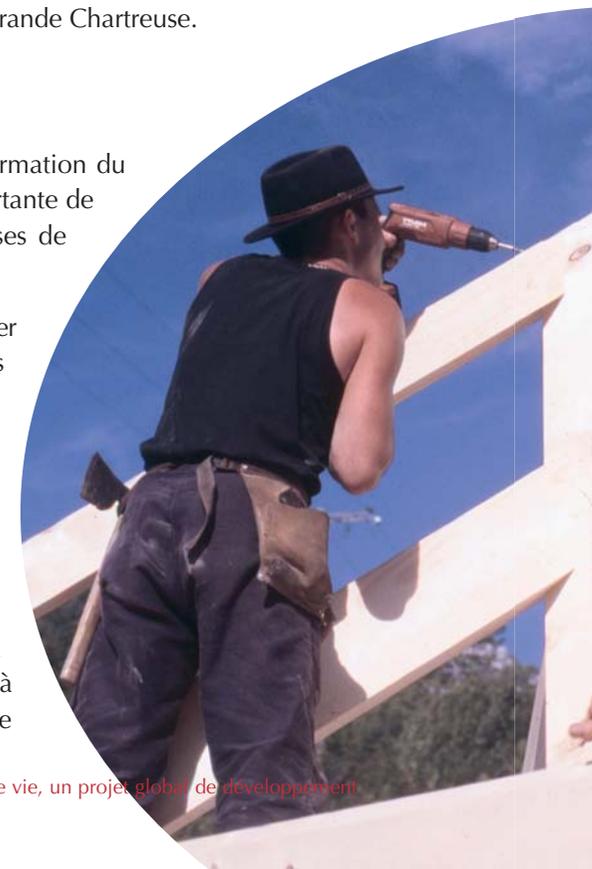
La charte situait le rôle du Parc essentiellement sur l'amont de la filière et identifiait comme une priorité l'amélioration de la desserte forestière.

Pour pallier la faiblesse de l'équipement du massif en routes forestières, qui oblige à des longueurs de traîne sur des pistes aléatoires et handicape la valorisation du bois, le Parc s'est investi avec le CRPF dans l'animation et l'étude de projets de desserte, en prenant en compte la valeur biologique des milieux et en soignant l'intégration paysagère des ouvrages, allant jusqu'à financer certains travaux. De nouvelles infrastructures ont ainsi été réalisées sur Saint Pierre de Chartreuse, le Sappey en Chartreuse, Quaix en Chartreuse, Saint Julien de Ratz, Saint Pierre d'Entremont Isère, Merlas et Entre Deux Guiers, favorisant une meilleure mobilisation des bois. Certains projets situés en espaces boisés classés ont achoppé sur une question d'interprétation juridique contradictoire entre le code forestier et le code de l'urbanisme. Le Parc est également intervenu avec la DIREN auprès de l'ONF dans la recherche des meilleures solutions de desserte forestière sur le secteur classé aux abords du monastère de la Grande Chartreuse.

### ● Développer la filière bois et structurer les acteurs

La Chartreuse a la chance de conserver un tissu dense d'entreprises de transformation du bois, avec une quinzaine de scieries artisanales qui transforment une part importante de la récolte de bois effectuée sur le massif, et un nombre important d'entreprises de charpente.

Le Parc s'est donc attaché, en liaison étroite avec l'interprofession du bois, à analyser les potentialités de développement à partir des besoins des entreprises et des spécificités des produits forestiers du massif. Le Parc a confié à CREABOIS la réalisation d'un état des lieux de la filière, avec un éclairage particulier sur la question de la valorisation des sous-produits. Le Parc a ensuite fait étudier par un cabinet spécialisé la faisabilité technique et économique de projets de séchoirs à bois collectifs qui a débouché sur la construction et la mise en service en 2004 d'une unité de séchage du bois à St Pierre d'Entremont. Cet investissement est en capacité de traiter des pièces de fortes sections pouvant atteindre 12,50 m de long et valorise énergétiquement des sous-produits des entreprises. Afin de mieux caractériser la ressource du massif en bois résineux, le Parc a confié une mission à CREABOIS avec l'assistance du CTBA qui devrait cerner le potentiel de bois à haute



performance pour une utilisation en structure ou pour la production de bois lamellé - collé. Le Parc a encouragé l'utilisation de bois massifs de Chartreuse dans la construction des bâtiments agricoles et dans la réalisation de bâtiments publics qui pouvaient avoir une valeur d'exemplarité des performances de résineux d'altitude. Enfin, le Parc s'est engagé dans des actions de promotion, que ce soit en relayant des opérations de l'interprofession, comme la semaine nationale du bois et le salon européen du Bois à Grenoble ou en initiant des rencontres professionnelles à travers les deux éditions de Bois d'Avenir.

Le Parc s'attache à sensibiliser les acteurs de la filière forêt – bois à l'intérêt d'une organisation interprofessionnelle à l'échelle du massif de Chartreuse. En assurant l'animation préalable et en leur proposant un mode d'organisation, le Parc les invite à sortir d'un isolement professionnel qui fragilise, à constituer un interlocuteur local représentatif, à mettre en commun des moyens pour satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires et à participer à une politique locale de développement.

### ► **Vers une valorisation des bois de Chartreuse**

Le Parc est aujourd'hui considéré par ses partenaires et par les acteurs économiques du territoire comme pilote de la politique de développement forêt bois sur la Chartreuse. Le marché du bois dans le bâtiment est aujourd'hui une réalité, les architectes sont ouverts au bois construction et la richesse forestière locale est réelle. La question d'un éventuel positionnement local pour les bois de Chartreuse est posée aux acteurs de la filière. C'est pourquoi le Parc anime une expérimentation visant à différencier les bois résineux de Chartreuse sur le marché grâce à l'attribution d'une Appellation d'Origine Contrôlée, en application des nouvelles dispositions de la Loi d'Orientationsur la Forêt qui étend le champ des AOC aux produits forestiers, sachant que cette démarche doit d'abord permettre aux acteurs professionnels de la filière de production de s'organiser à l'échelle du massif et de gérer ensemble les adaptations nécessaires de leur outil de travail et de leurs modes de commercialisation.

Pour mettre en œuvre la politique massif de Chartreuse et soutenir les acteurs dans leur démarche et structurer leurs actions, le Parc naturel régional a créé une mission spécifique sur l'aval de la filière bois et les énergies renouvelables en août 2004.

Parc naturel régional de Chartreuse - Bilan d'activités 1995-2004

2 - Pour un espace de vie, un projet global de développement



▲ Vers un positionnement des bois de Chartreuse

### **Autres actions depuis la création du Parc**

- **Réalisation de 28 Km de routes et pistes forestières dans le cadre d'une collaboration avec la DDAF de l'Isère (travaux achevés ou en cours).**
- **Voyage d'étude à l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne.**
- **Audits énergétiques des bâtiments communaux et étude des potentialités de projets bois énergie (chaufferies communales en cours Saint Cassin, Saint Thibaud de Couz, Saint Franc et La Bauche).**
- **Aide à la construction de bâtiments agricoles en bois (24 projets ont été achevés ou sont en cours de réalisation et 4 projets sont à l'étude).**
- **Soutien sur la ligne Parc de la Région pour la réalisation du gymnase de Saint-Laurent du Pont avec une structure en bois massif de Chartreuse.**
- **Partenariat de moyens avec le Parc naturel régional du Massif des Bauges à propos d'une déchiqueteuse au bénéfice de journées de sensibilisation et de démonstration sur le terrain.**



▲ Organiser l'offre de randonnée, plus de 1000 km de sentiers balisés

*Concrétisant son engagement en faveur d'un tourisme doux, le Parc a pris le parti de construire un réseau d'itinéraires pédestres et de mettre l'accent sur la promotion de l'offre de randonnée du massif.*



## ORGANISER L'OFFRE DE RANDONNÉE POUR FAIRE DE LA CHARTREUSE UNE DESTINATION TOURISTIQUE

Afin de développer une offre cohérente avec les objectifs de sa charte qui prône un tourisme doux, le Parc s'est appuyé sur l'Association de Développement Touristique de la Chartreuse qui regroupe les professionnels et les huit Offices de Tourisme (Saint Pierre de Chartreuse, Saint Laurent du Pont, Vallée de Chartreuse, Vallée des Entremonts, Balcon Sud, Plateau des Petites Roches, Voiron, Haut Grésivaudan). Parc et ADT Chartreuse se partagent leurs moyens au service d'une promotion commune et unitaire du tourisme. Le Parc a aménagé et mis à disposition de l'Association des locaux spécifiques pour renforcer l'image de l'ADT dans son rôle de promoteur.

### ● Créer un réseau d'itinéraires de randonnée pédestre

Le Parc a pris le parti de construire un réseau d'itinéraires de randonnée pédestre pour constituer le socle de l'offre de découverte de son territoire, en reliant l'ensemble des communes volontaires. Après avoir élaboré un schéma directeur approuvé par les communes, le Parc a assuré la maîtrise d'ouvrage des travaux de repérage, de balisage, et de signalisation. Le balisage adopté est conforme à la charte nationale de la Fédération Française de Randonnée Pédestre, et la signalisation identique sur l'ensemble du Parc, inspirée de la charte de la Savoie. Une bonne partie des 1 100 Kms de ce réseau a vocation à intégrer les Plans Départementaux des Itinéraires Pédestres de Randonnée. Le Parc a également aidé les communes à sécuriser certains passages câblés et a contribué à l'aménagement d'une via ferrata sur les Entremonts après vérification de l'absence d'impact sur le milieu naturel. Par des emplacements judicieusement choisis en raison de l'absence d'enjeux naturalistes et le positionnement de points de départ situés à proximité des chefs-lieux, cette offre dévie ainsi les pratiquants de sports de pleine nature des secteurs écologiquement sensibles qui peuvent ainsi rester vierge de tout aménagement.

Sur le secteur de la Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse, l'offre de randonnée a été délibérément limitée à la traversée du GR 9, dans l'attente de l'approbation du plan de circulation. Le balisage de cet itinéraire est suivi par les associations départementales de randonnée pédestre, dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Parc. Toujours en lien avec les associations départementales et la FFRP, le Parc a soutenu la création du GR 96 assurant la liaison entre les massifs des Bauges et de la Chartreuse via Chambéry, dans le cadre de l'agenda 21 local de Chambéry avec ses Parcs.

Le Parc a ensuite conçu les relais information randonnée (RIR) dont sont déjà équipées 17 communes.

Le Parc a co-édité avec la FFRP deux topoguides. Le premier intitulé « Tours et traversées de Chartreuse » est consacré au GR9 et au tour de Pays de Chartreuse (5 500 exemplaires). Le deuxième, intitulé « Le Parc naturel régional de Chartreuse à pied » décrit une sélection d'itinéraires de petite randonnée (PR) répondant aux attentes des populations urbaines de proximité (5 000 exemplaires). Devant le succès de cette publication, un nouveau tirage est en préparation.

## ► Promouvoir l'offre de randonnée du massif

Afin de promouvoir l'offre de randonnée du massif, le Parc a lancé des Journées de la Randonnée en Chartreuse, dont les éditions sont dorénavant couplées avec la course de montagne du Grand Duc organisée par l'ADT. Cette manifestation est l'occasion de faire connaître à travers différentes thématiques la gamme de produits de découverte proposés par les accompagnateurs en montagne de Chartreuse. Ces journées sont aussi l'occasion pour le Parc de vulgariser auprès des professionnels et des associations les résultats de travaux de recherche qui sont menés sur le territoire du Parc. Ces Journées de la Randonnée ont favorisé la structuration de CARTUSIANA, Bureau de la montagne de Chartreuse qui regroupe une vingtaine de professionnels de l'encadrement d'activités de découverte. Le Parc accompagne le développement de cette structure par l'édition de documents pour la commercialisation de leurs produits.

Le Parc soutient également la constitution d'une offre de découverte hivernale du massif en raquette, domaine dans lequel la Chartreuse s'est constitué une réputation à travers les produits d'itinérance de Pédibus bénéficiant de la marque « Accueil du Parc naturel régional de Chartreuse » et grâce à la manifestation "La Passe Montagne".

Les actions de promotion conduites par l'Association de Développement Touristique de la Chartreuse, par convention avec le Parc, ont permis la diffusion d'une information sur l'ensemble de l'offre des adhérents aux offices de tourisme du territoire du Parc, à travers l'édition de documents thématiques, et ont véhiculé une image unitaire du massif de Chartreuse qui faisait auparavant défaut.



▲ La Chartreuse, une destination prisée des urbains voisins

▼ Un tourisme de découverte



Parc naturel régional de Chartreuse - Bilan d'activités 1995-2004



2 - Pour un espace de vie, un projet global de développement



▲ Améliorer et labelliser les hébergements

*Pour remédier aux faiblesses des capacités d'accueil, le Parc a engagé une politique d'amélioration et de diversification de l'offre d'hébergement en Chartreuse. De même, le Parc a encouragé la mise en réseau des acteurs touristiques de l'offre neige.*

▼ Favoriser l'adaptation des centres de vacances



## AMÉLIORER L'HÉBERGEMENT POUR OPTIMISER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DU TOURISME

Si la randonnée est le socle de l'offre touristique de la Chartreuse, les retombées économiques du tourisme sont très liées à l'offre d'hébergement. Dans ce domaine, la Chartreuse souffre d'un triple handicap tenant à la faiblesse quantitative de sa capacité d'accueil, qui ne dépasse pas 7 000 lits marchands, à l'obsolescence de beaucoup d'établissements, qui n'ont pas fait l'objet d'investissements réguliers et à la mise en location permanente de gîtes et meublés du fait d'une demande résidentielle très en dessus de l'offre du territoire.

### ● Améliorer et diversifier l'offre d'hébergements touristique

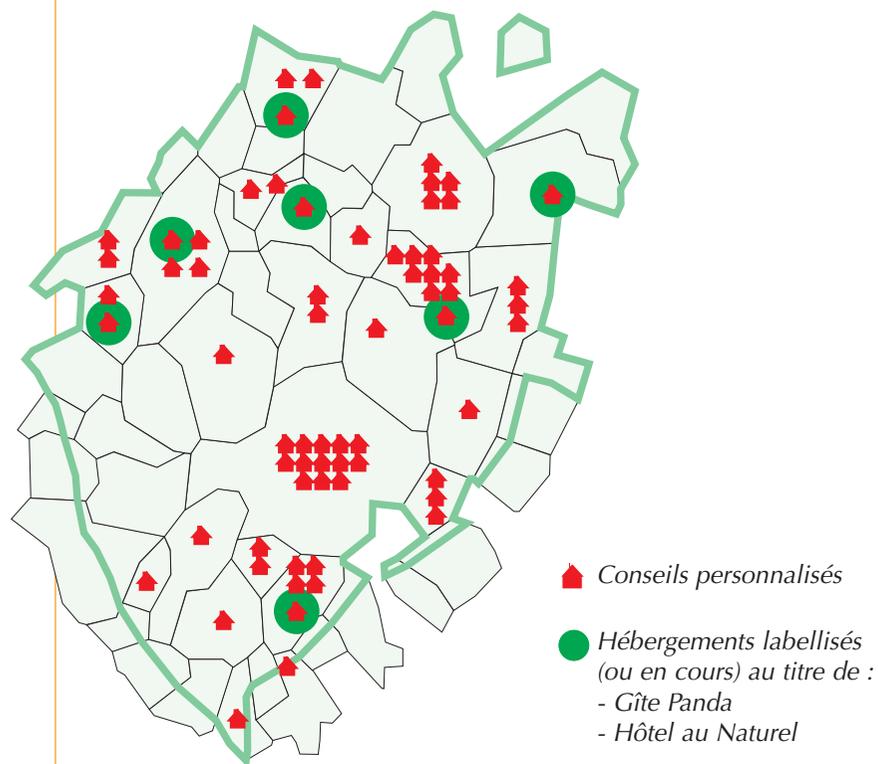
Le Parc a donc mis en place une politique pour l'amélioration et la diversification des hébergements touristiques. Conçue en partenariat avec les financeurs, les Fédérations de gîtes et meublés touristiques et les CAUE qui sont réunis au sein d'un Comité de pilotage, le dispositif d'accompagnement des porteurs de projets se traduit par un conseil personnalisé et par l'attribution d'aides financières spécifiques, destinées à encourager la mise en valeur de l'intérêt patrimonial des bâtiments ou la prise en compte de l'environnement. Ces aides sont accompagnées par des formations à l'accueil et à la connaissance du Parc.

La publicité sur ce dispositif a suscité 140 demandes, dont la moitié pour des projets de création d'hébergement, confirmant ainsi les potentialités. 38 structures d'hébergement (4 hôtels, 18 gîtes, 5 gîtes de groupes, 10 projets de chambres d'hôtes, 1 camping) représentant 361 lits et 35 emplacements de camping ont déjà bénéficié des aides du Parc mais ces résultats restent en l'état insuffisants face à l'état général du parc d'hébergement.

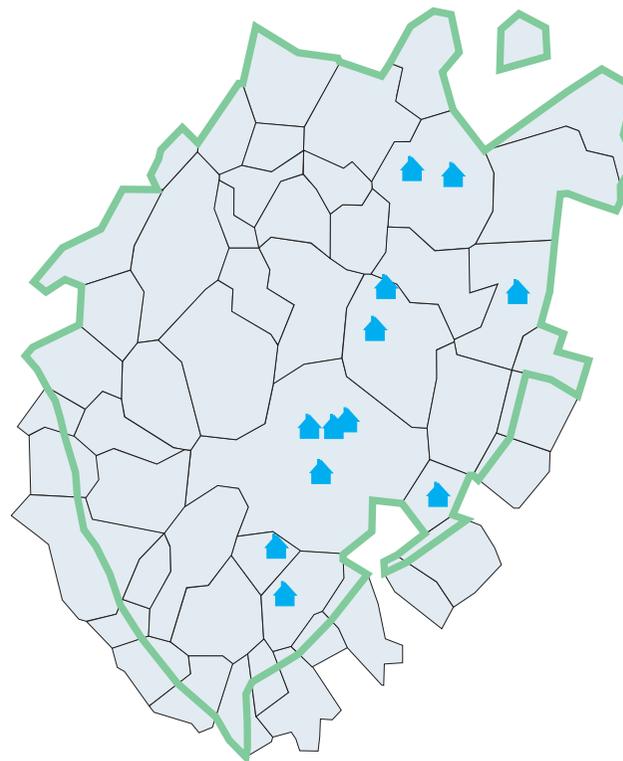
Avec une capacité de 1 185 lits, la quinzaine de centres de vacances représente une part importante de la capacité d'accueil sur la Chartreuse. Confrontés à des difficultés de remplissage dues à la réduction des séjours scolaires entraînant des diminutions de chiffres d'affaires qui mettaient en péril leur équilibre financier, plusieurs centres étaient sur le point de cesser leur activité. Certaines communes du Parc, propriétaires des bâtiments, allaient ainsi se trouver dans l'incapacité de rembourser les annuités des emprunts contractés pour la rénovation de ces bâtiments. Afin de rechercher des alternatives à la fermeture et d'aider les gestionnaires de ces établissements à améliorer leur taux de remplissage, le Parc leur a proposé la réalisation d'un audit prenant en compte le rôle de ces établissements pour le territoire. 13 centres volontaires se sont engagés dans cette démarche collective qui leur a permis d'analyser l'évolution de leur activité sur un marché très concurrentiel et leur a fourni des pistes d'évolution possibles.

L'audit a révélé la faible coopération entre ces établissements dépendants de réseaux de commercialisation et de centres de décision extérieurs au territoire. Il a également mis en évidence l'intérêt d'une structuration de ces centres à l'échelle du massif pour une mise en commun de moyens et pour l'engagement d'actions collectives notamment de formation. Si la réalisation de l'audit n'a pu éviter la fermeture de deux centres, 10 autres établissements totalisant 1 081 lits se sont constitués en association pour devenir l'interlocuteur régulier des collectivités locales et pour développer des actions communes, notamment en matière de formation.

► **Amélioration de la qualité et promotion des hébergements touristiques**



► **Centres de vacances associés au diagnostic**



## Autres actions depuis la création du Parc

- ▶ Edition de la carte touristique du Parc à 5 000 exemplaires.
- ▶ Edition de la carte des itinéraires de randonnée pédestre à 8 000 exemplaires.
- ▶ Mise en place d'itinéraires raquette courts séjours sur trois secteurs (Tour de Chartreuse en raquettes).
- ▶ Création de deux sentiers culturels sur appel à projets à St Vincent de Mercuze et St Pierre d'Entremont Isère sur le secteur du Château. Une réalisation en cours sur Proveyzieux.
- ▶ Accompagnement du projet de réhabilitation de la Voie Sarde et de mise en valeur touristique du site des grottes des Echelles
- ▶ Labellisation de 4 « gîtes Panda » au Sappey en Chartreuse, à St Christophe la Grotte, Attignat Oncin et à Miribel les Echelles.
- ▶ Labellisation de deux « hôtels au naturel » au cirque de Saint Même et à Chapareillan et organisation de journées de formation.
- ▶ Accompagnement de la recherche d'un nouveau concept d'hébergements basé sur les anciens greniers de Chartreuse
- ▶ Accompagnement du lancement de la carte d'hôtes sur St Pierre de Chartreuse.
- ▶ Pilotage par le Parc au sein du réseau alpin des espaces protégés de l'étude AFIT sur la raquette à neige.
- ▶ Actions de promotion collective ADT (publications salons).

## ▶ Définir une politique de massif pour un développement diversifié de l'offre neige

A la suite des difficultés économiques rencontrées par les stations en raison de l'enneigement défectueux lors de la saison d'hiver 2000-2001, le Parc a réuni l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des sites de ski alpin et nordique pour établir un bilan et analyser les évolutions de chiffres d'affaires au regard de l'enneigement sur plusieurs saisons. Ce travail a en tout premier lieu permis d'étayer les demandes des collectivités et d'obtenir pour les sites les plus touchés des concours exceptionnels de l'Etat et des conseils généraux d'Isère et de Savoie. Il a amené le Parc à déposer en 2004 un dossier pour un 2ème contrat station de moyenne montagne afin de bénéficier des moyens financiers spécifiques au titre de l'actuel contrat de plan Etat – Région et pour lequel une décision sera prise dans les semaines à venir.

Face aux incertitudes de l'activité ski alpin sur le moyen et long terme, le Parc s'est saisi d'une étroite concertation avec les sites neige et d'accueil touristique de Chartreuse pour élargir l'offre touristique hivernale et estivale à une gamme de produits et de services couvrant les quatre saisons et procéder à une revalorisation urbaine et architecturale des stations villages pour préserver la personnalité et le caractère des sites d'accueil. C'est dans un esprit de coordination à l'échelle du massif que le Parc s'est positionné comme un interlocuteur relais entre les différents sites neige de Chartreuse et le Conseil Général de l'Isère pour la mise en place de contrats de développement diversifié. Le contrat d'objectifs du Sappey en Chartreuse vient d'être signé et les contrats de St Pierre de Chartreuse et du Plateau des Petites Roches sont en voie d'achèvement.

La mise à plat des enjeux liés à la neige a simultanément généré une mise en réseau des gestionnaires de sites et d'association participant à l'animation hivernale du massif. Par exemple le Ski Nordique Chartrois a donné lieu à la constitution de l'association Chartreuse Activité Neige qui a engagé avec le soutien du Parc une démarche qualité pour l'aménagement et la gestion des sites et qui mutualise les besoins pour des actions communes de formation ou pour l'acquisition de matériels.

A travers ces différentes actions, le Parc a joué son rôle dans la mise en réseau et la fédération des acteurs professionnels de terrain. La prise de conscience collective des aléas d'enneigement incite aujourd'hui à pousser plus loin la réflexion sur la diversification de l'offre touristique, de manière à optimiser les potentialités de pratique des activités de glisse adaptées au massif, tout en compensant cette dépendance économique par un développement du tourisme culturel.



▲ Fédérer les professionnels autour de l'offre neige

## SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ET DES SERVICES À LA POPULATION

Le diagnostic économique réalisé en 1998 à la demande du Parc par Schneider Développement a mis en évidence les fragilités économiques structurelles de la Chartreuse. Après la perte de nombreux emplois dans les filières traditionnelles de production de la ganterie et de la gainerie depuis les années 70, la Chartreuse est soumise à une évolution capitalistique qui s'est traduite au cours de ces dernières années par le transfert de la propriété des principales PME familiales au profit de groupes internationaux, accentuant ainsi les risques de délocalisation de ces activités.

### • **Contractualiser des objectifs et des moyens pour le développement durable du territoire**

Si la charte du Parc se donnait pour ambition de renforcer le tissu économique, la plupart des actions de développement économique ont été structurées, dans le cadre des contrats globaux de développement, autour de logiques décentrées par rapport à la Chartreuse et qui ne prenaient guère en compte les spécificités du massif. Ainsi les actions d'accompagnement des porteurs de projets ont-elles été orientées vers les plateformes d'initiatives locales de l'Avant-Pays-Savoie, du Pays Voironnais, du Grésivaudan, de Grenoble Alpes Métropole, ou de Chambéry. Par ailleurs, l'absence de contrat de développement sur la partie iséroise du Parc (canton de Saint-Laurent du Pont, Balcon Sud et Voironnais), comme l'exclusion de la Chartreuse des fonds structurels européens à travers les zonages au titre de l'objectif 5b, puis de l'objectif 2, n'ont pas facilité l'émergence ni l'accompagnement de projets de développement économique.

### • **Sensibiliser les acteurs économiques**

L'action du Parc auprès des entreprises a donc historiquement été abordée sous l'angle de la prise en compte de l'environnement et principalement à travers le programme communautaire ADAPT initié par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, dont la Chartreuse a été l'un des 8 Parcs pilotes. Le Parc est intervenu avec l'appui des Chambres de Commerce et d'Industrie de Grenoble et de Savoie. Outre les actions d'information et de sensibilisation menées auprès d'une centaine de chefs d'entreprises sur les évolutions du cadre réglementaire et sur les enjeux économiques d'une meilleure prise en compte de l'environnement dans les processus de fabrication et la conception des produits, le programme ADAPT a permis de réaliser 16 pré diagnostics et 4 diagnostics environnementaux, d'accompagner la mise en conformité de 8 établissements classés et de proposer des formations environnementales à 17 entreprises. À l'issue du programme, 53 entreprises ont engagé un projet concourant à l'amélioration de l'environnement.



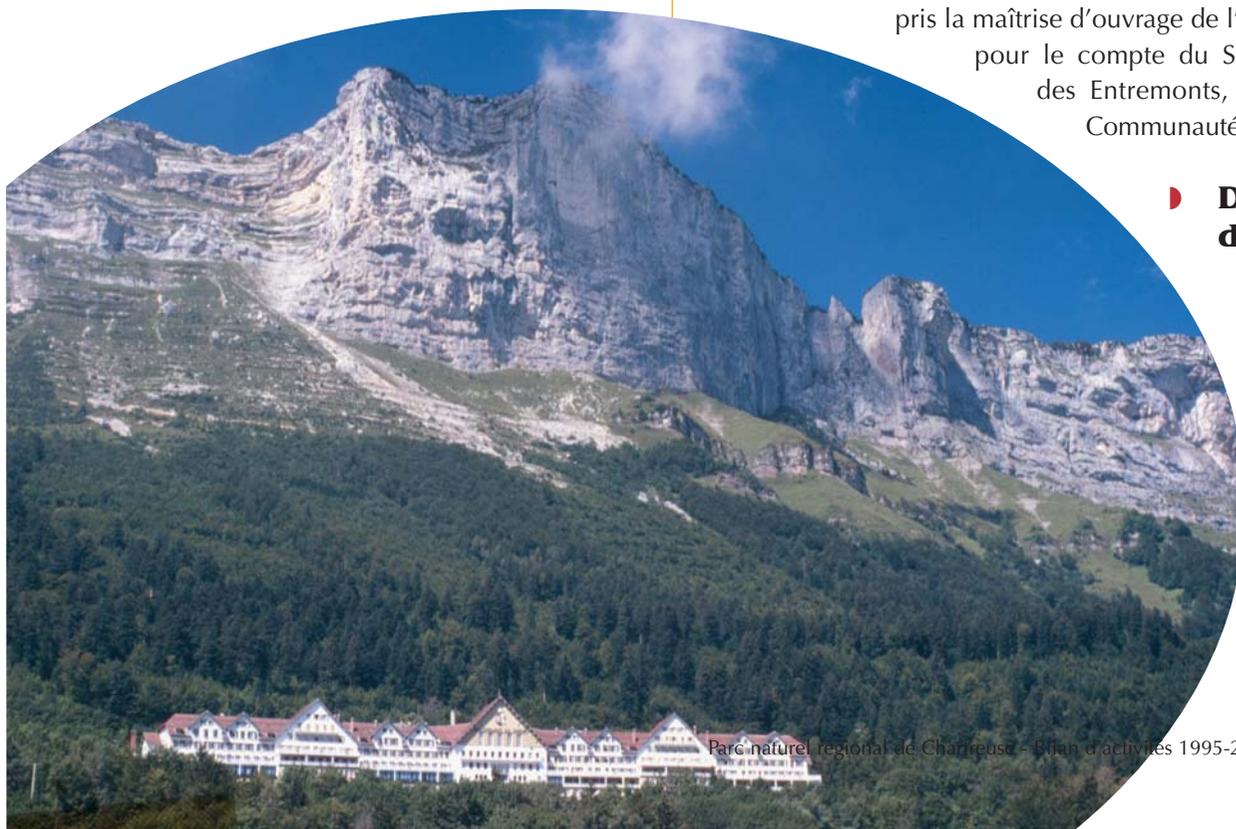
▲ Soutenir et promouvoir les savoir-faire traditionnels

*Encourager les entreprises à mieux prendre en compte les préoccupations environnementales, appuyer les EPCI du massif dans la mise en place de solutions de collecte, de traitement des ordures ménagères et d'organisation du tri sélectif, ainsi que le développement d'une approche prospective du développement économique ont été les principales lignes directrices de l'action du Parc.*



▲ Pour une meilleure gestion des déchets en Chartreuse

▼ Encourager la diversification des activités sur le plateau des Petites Roches



Parc naturel régional de Chartreuse - Bilan d'activités 1995-2004

## ► Soutenir les communes dans leurs actions de lutte contre la pollution

Le Parc est aussi intervenu à la demande de communes pour les aider à solutionner des problèmes environnementaux en suspens (traitement des fumées de la cimenterie Vicat à Saint Laurent du Pont, retraitement des remblais sur la propriété de l'entreprise Botta à proximité de la tourbière de l'Herretang, pollution du sol et de nappe aquifère aux hydrocarbures sur la plaine du Guiers, requalification paysagère du site de la carrière Botta à Saint Joseph de Rivière, dépollution et requalification du site de l'ex-entreprise MIVA à Voissant, traitement des effluents de la coopérative laitière à Entremont le Vieux, réalisation de la station d'épuration de la fromagerie Le Chartrousin à Saint Christophe sur Guiers, process de traitement des boues papetières de Matussière et Forest à Entre Deux Guiers).

Le Parc est venu en appui aux établissements publics de coopération intercommunale du cœur du massif sur les problématiques de collecte et de traitement des ordures ménagères en assurant la maîtrise d'ouvrage de l'étude de requalification des sites d'incinérateurs d'ordures ménagères du canton des Echelles. Cette initiative a permis de définir sous le contrôle de la DRIRE la nature des mesures de réhabilitation à prendre pour se prémunir des effets sur l'environnement, aboutissant à une programmation des travaux sur l'exercice 2004. Le Parc a également pris la maîtrise d'ouvrage de l'étude d'organisation du tri sélectif et d'implantation de déchetteries pour le compte du SIVOM du Pays des Echelles, de la communauté de communes des Entremonts, de la Communauté de Communes Chartreuse Guiers et de la Communauté de Communes du Balcon sud de Chartreuse.

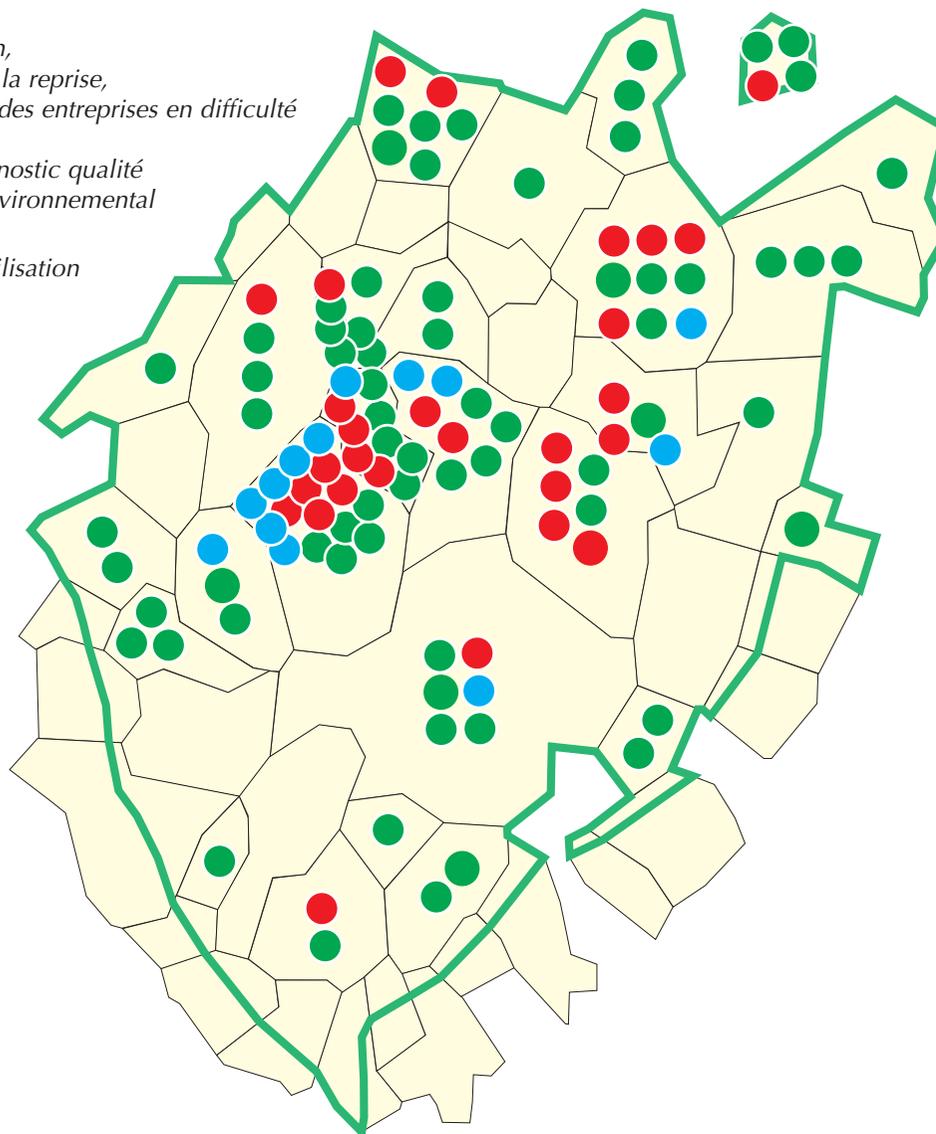
## ► Développer une approche prospective du développement économique

Sur des enjeux d'emploi local importants, le Parc a fait preuve de réactivité en prenant la maîtrise d'ouvrage d'une étude de requalification des établissements hospitaliers avec recherche de diversification des activités sur le Plateau des Petites Roches à la suite des annonces de la délocalisation des établissements de santé de Saint-Hilaire du Touvet.

La desserte haut débit étant aujourd'hui considérée comme un facteur d'attractivité territoriale, le Parc a pris l'initiative de lancer en 2003 une étude sur ce sujet, étude qui a notamment permis d'accélérer l'extension du réseau de desserte à haut débit.

## Accompagnement des entreprises

- Appui à la création, la transmission ou la reprise, accompagnement des entreprises en difficulté
- Formation ou diagnostic qualité et management environnemental
- Recherche et mobilisation de financements



## Autres actions depuis la création du Parc

- ▮ Appui technique à la recherche de financements pour des entreprises en développement (29 dossiers pour environ 1,6 M€ d'investissement).
- ▮ Accueil de 25 porteurs de projets de création d'entreprises hors secteur touristique avec 12 concrétisations.
- ▮ transmission reprise d'entreprise (5 dossiers).
- ▮ Accompagnement d'une entreprise en difficulté.
- ▮ Aide à la réalisation de 5 abris à conteneurs sur la communauté de communes Chartreuse Guiers
- ▮ Accompagnement et aide à la réalisation du gymnase de Saint Laurent du Pont, équipement sportif et éducatif structurant sur le cœur de Chartreuse



▲ La marque Parc, de nouveaux débouchés pour les savoir-faire

## Promouvoir une image de qualité du territoire à travers ses produits et ses savoir-faire

La charte du Parc mise sur la marque Parc pour la promotion des produits issus du territoire. Dans l'attente de la constitution d'une offre suffisante de produits répondant aux valeurs de la marque, le Parc a soutenu l'initiative de AAC, inspirée de l'expérience de la Route des Métiers dans le Parc du Livradois Forez.

En relation avec l'ADT, le Parc a mis en place en 2000 la "Route des Savoir-Faire" regroupant des agriculteurs et des artisans motivés par l'accueil du public sur leur lieu de production afin de faire découvrir leur activité. Ont également été associés les musées ou sites culturels, de manière à favoriser la circulation des visiteurs en profitant de la notoriété acquise par certains sites. Le parc a assuré l'édition des documents annuels de promotion et a défini avec les membres de la Route et avec l'appui des chambres consulaires une charte de qualité établissant les critères d'admission et les modalités de contrôle. La Route des Savoir-faire regroupe actuellement 20 producteurs et 12 sites culturels et elle intéresse 22 communes du Parc. Elle intéresse des entreprises des communes de piémont.

Les résultats de fréquentation montrent l'intérêt porté à la fois par les populations urbaines de proximité et par la clientèle touristique de séjour, avec une visite en moyenne de quatre sites par personne. L'expérience de la Route des Savoir Faire a renforcé les solidarités au sein du réseau des producteurs.

Le Parc développe également la marque Parc dans le cadre d'une déontologie commune élaborée au sein du groupe Marque de la Fédération des Parcs et en cohérence avec les autres Parcs de Rhône-Alpes qui s'adressent aux mêmes zones de chalandise.

L'attribution de la marque Parc porte actuellement, au titre des savoir-faire sur :

- les cannes de marche (Entre Deux Guiers)
- les confiseries à la chartreuse (Saint Laurent du Pont)

...au titre de l'accueil du Parc, sur :

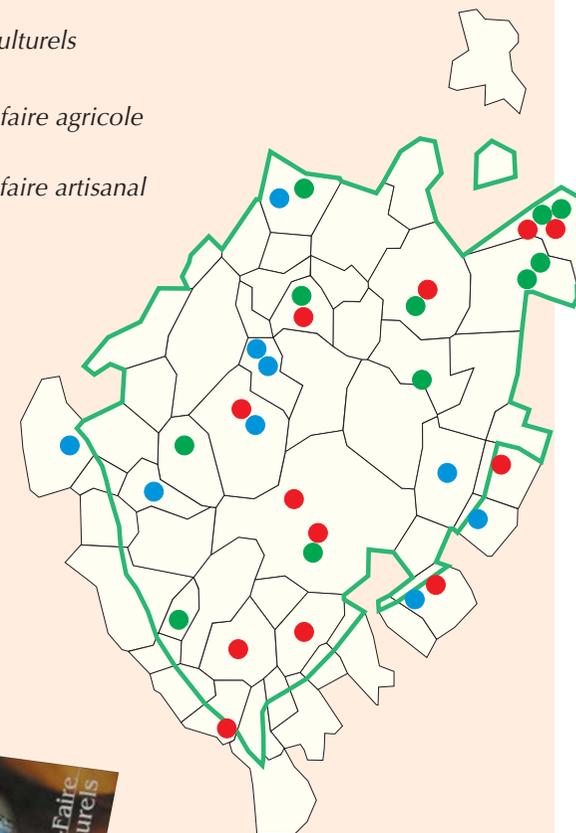
- quatre gîtes à Attignat Oncin et à Miribel les Echelles, Saint Christophe la Grotte et au Sappey en Chartreuse
- les produits d'itinérance avec accompagnement à Entremont le Vieux

... et au titre des produits, sur :

- 12 producteurs de viande de Chartreuse répartis sur le territoire du Parc (+ 8 demandes en cours d'instruction)

### Valorisation économique et touristique des savoir-faire et des sites culturels

- Sites culturels
- Savoir-faire agricole
- Savoir-faire artisanal



*Pour un espace de rencontre,  
une indispensable  
dimension pédagogique*



▲ Plus de 7 000 jeunes sensibilisés en partenariat avec l'Éducation nationale

**Des agents de la nature et la création d'outils pédagogiques ont permis de dynamiser le partenariat actif très tôt engagé avec l'Éducation Nationale dans un objectif de sensibilisation du public scolaire à la connaissance et au respect des milieux de vie.**

▼ La mallette pédagogique produite par le Parc



## UN PARTENARIAT ACTIF AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

L'éducation au territoire est l'une des missions du Parc et s'adresse aussi bien à la population du Parc, à celle des villes portes, qu'aux visiteurs et à la clientèle touristique de séjour. Le principal objectif de l'action de sensibilisation du Parc a été de favoriser la connaissance du territoire par le public scolaire, dans le cadre d'un partenariat avec l'Éducation nationale, concrétisé en 2004 par la signature d'une convention avec les Inspections académiques d'Isère et de Savoie. Cet objectif a été décliné à travers de nombreuses actions.

Les agents de la nature (2 postes de 1997 à 2002, 1 poste actuellement) interviennent pour présenter le Parc auprès des scolaires et du grand public. Ces interventions, gratuites pour les écoles du Parc et des villes portes, ont touché au total 9 325 personnes, dont 5 500 enfants de classes maternelles et primaires, 1 590 collégiens, lycéens et étudiants, et 2 235 adultes individuels ou en groupes constitués.

Le Parc a édité la mallette pédagogique « Je découvre le Parc naturel régional de Chartreuse », diffusée à plus de 360 exemplaires à l'ensemble des écoles, collèges et centres de vacances du territoire, ainsi qu'aux accompagnateurs en montagne et dans les villes portes. Pour sa réalisation, menée en partenariat avec les Inspections académiques d'Isère et de Savoie, le Parc a mobilisé de nombreux enseignants, conseillers pédagogiques, animateurs, associations et scientifiques autour du thème du paysage.

Le Parc organise des journées d'information pour les enseignants, et de formation pour les professionnels de l'éducation au territoire, dont il anime le réseau et avec lesquels il a mis en place une « charte qualité » pour les animations et séjours pédagogiques. En parallèle, il soutient les projets pédagogiques des écoles du Parc qui visent à faire découvrir le patrimoine de Chartreuse (12 projets concernant 480 élèves depuis 2002).

### Autres actions depuis la création du Parc

- Conception et promotion de séjours innovants de découverte pédagogique « Classe Parc » avec 4 centres de vacances, en partenariat avec le Parc naturel régional du Vercors.
- Soutien aux projets pédagogiques d'écoles ambassadrices du Parc sur 8 communes.
- Télépôle de Chartreuse avec mise en réseau informatique des classes volontaires des écoles de Voissant, Entremont le Vieux, le Sappey, Saint Pierre d'Entremont, Saint Pierre de Chartreuse, Saint Hilaire du Touvet, Proveyzieux : production d'un roman policier en CD Rom par 5 écoles (131 élèves) ; Edition de trois contes et un roman policier réalisés par 9 classes.
- Participation des classes du parc au Forum Bleu et Vert 2002 et 2004 dans le cadre de LEADER +
- Participations aux rencontres Exproscience, aux Rencontres départementales « Education à l'environnement » de l'Isère, au Forum « Jeunes et montagnes » de Savoie.



© Image Film System - 3D

▲ De la découverte d'un extraordinaire gisement d'ossements à la création du musée de l'ours des cavernes

## Le Musée de l'ours des cavernes

En 1988 des spéléologues découvraient au pied des falaises du Granier, à l'intérieur de la Balme à Colomb, un extraordinaire gisement d'ossements d'ours des cavernes. La commune d'Entremont le Vieux s'était promis de valoriser cette découverte auprès du public, sous la forme d'un musée de site qui relate la découverte et l'aventure scientifique des chercheurs qui ont exploité depuis cette ressource exceptionnelle à l'échelle européenne. Le Parc a joué un rôle déterminant dans la concrétisation de ce projet en assurant une part importante du montage financier pour la réalisation du musée et pour l'aménagement de ses abords, mais également en justifiant un partenariat avec EDF au titre du mécénat scientifique. EDF a en effet pris en charge la réalisation d'un relevé topographique complet des cavités de la Balme à Colomb et mis en œuvre différentes techniques de mesures physiques pour éluder le mystère de l'accès des ours à cette cavité murée depuis par un éboulement. Enfin, EDF a produit un film spectaculaire, avec des images en relief et des images de synthèse reconstituant l'ours à l'intérieur de la grotte. Ce document est présenté au public au cours de la visite dans la partie centrale du musée qui propose par ailleurs une série de manipulations pédagogiques dans un décor de grotte reconstitué.

Le Parc a encore soutenu les travaux menés par les différentes classes de l'Ecole d'Entremont le Vieux, qui constituent une base pour la constitution d'animations pédagogiques autour de l'ours à destination du public scolaire primaire. L'ouverture du musée à l'été 2002 a donné lieu à la création de deux emplois permanents pour la gestion et pour l'animation, plus un emploi partiel pour les visites en haute saison.

Enfin le Parc a assuré la campagne de promotion pour le lancement de l'ouverture du musée et l'édition du dépliant de présentation. La première saison d'ouverture a enregistré une fréquentation de plus de 13 000 visiteurs, pour atteindre aujourd'hui les 20 000 entrées.

## Les échanges scolaires urbain-rural

Les deux Parcs naturels régionaux de Chartreuse et du massif des Bauges et la ville de Chambéry ont décidé en 1999 de renforcer leurs liens vers une plus grande solidarité urbain-rural, par la mise en place d'actions visant à engager une démarche de développement durable (Agenda 21 local). Les actions à destination des scolaires ayant été jugées prioritaires, un programme a été engagé en coordination avec l'Education Nationale, pour susciter et soutenir des projets d'échanges entre écoles des villes et écoles des Parcs.

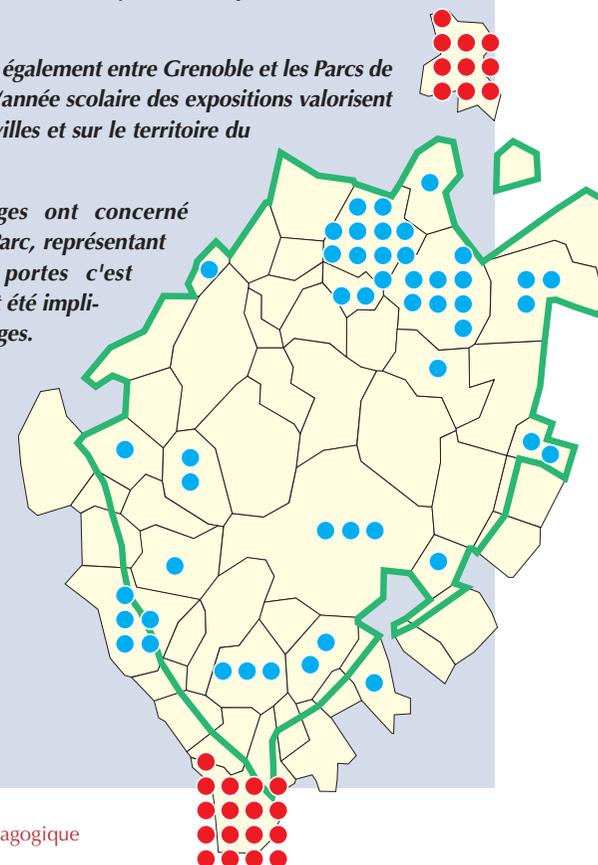
Ce programme a pour objectif de développer chez l'enfant la connaissance et le respect de son territoire, mais aussi de découvrir d'autres modes de vie. Il permet aussi de montrer les inter-relations existantes, les solidarités à développer entre la ville et les territoires de proximité. Les thèmes des échanges par binômes sont librement choisis par les enseignants en fonction de leur projet pédagogique. Le financement est assuré conjointement par le Parc et la Ville Porte.

Ces échanges ont été mis en place également entre Grenoble et les Parcs de Chartreuse et du Vercors. En fin d'année scolaire des expositions valorisent les résultats des travaux dans les villes et sur le territoire du Parc.

De 1998 à 2004, ces échanges ont concerné 51 classes de 18 communes du Parc, représentant 1097 élèves. Avec les villes portes c'est 102 classes et 2320 élèves qui ont été impliqués dans ce programme d'échanges.

### Participation aux échanges des cycles scolaires 2000/01, 2001/02 et 2002/03

-  Classes du territoire
-  Classes des villes portes





▲ Des jeunes gèrent une parcelle forestière

**Organiser des événements  
ou soutenir des manifestations  
et animations locales  
pour faciliter les échanges  
entre habitants,  
c'est contribuer  
à faire de la Chartreuse  
un espace de vie  
ouvert sur l'extérieur.**

▼ Développer l'offre culturelle, salon du livre Bois, forêt, paysages et jardins au Sappey en Chartreuse



## LE PARC, PARTENAIRE DES ÉVÉNEMENTS DU TERRITOIRE

Outre les manifestations dont il a été l'organisateur direct, comme les Journées de la Randonnée ou des manifestations de promotion de la filière bois, le Parc apporte un soutien à des manifestations structurantes de la vie du territoire, à l'instar du Festival Brel et des internationales de sculpture qui se déroulent en juillet à Saint Pierre de Chartreuse.

L'aide du Parc est adaptée en fonction de l'apport de la manifestation et de la thématique abordée permettant ainsi de soutenir des animations locales facilitant les échanges entre habitants ou des événements d'envergure favorisant la promotion du Parc vers des publics extérieurs.



### Autres actions depuis la création du Parc

- Soutien à une vingtaine de manifestations locales sportives ou de promotion des produits.
- Ferme du Garet (Cargo hors les murs 1999 St Laurent du Pont).
- Manifestations "Les Marches et le Granier en Chartreuse" 1998.
- Salon du livre bois, forêt, paysage et jardin 2001 à 2004.
- Soirée de commémoration Pierre Béghin au Sappey en Chartreuse.
- Aides financières attribuées aux animations "Veillées du Parc".
- "Classique des Alpes" (convention avec la société du Tour de France via la ville d'Aix les Bains) de 1999 à 2004 en partenariat avec le Parc du Massif des Bauges et la ville de Chambéry.
- Tour de l'Avenir 1998.
- Soutien à 5 manifestations artistiques sur le territoire.
- Soutien particulier à "La Passe Montagne" 1999 et 2001, La Chartreuse Blanche 2001 et mise en place des Journées de la Raquette.
- Brevet de cyclotourisme du randonneur de Chartreuse 1999.

Manifestations structurantes aidées par le Parc sur des fonds opérationnels (Région et Conseils Généraux) ou dans le cadre du programme européen Leader+

- La Coupe Icare
- Les internationales de Sculpture (les rencontres Brel)
- Les Nuits d'été
- Les journées de la raquette
- Le Forum Bleu et Vert
- Salon du Livre Bois et Forêt Paysages et Jardins
- Les journées de la randonnée
- Bois d'avenir (tous les deux ans)

## UNE POLITIQUE INFORMATIVE ET ÉDUCATIVE DÉCENTRALISÉE

La volonté exprimée par la charte du Parc de s'appuyer sur les acteurs locaux a conduit le Parc à imaginer un réseau de lieux de rencontre et d'information à l'attention des visiteurs et des habitants sous la forme de "Relais du Parc". Plutôt que de créer de nouveaux lieux d'accueil gérés par le Parc, les Relais s'appuient sur des structures existantes qui ont pour mission d'accueillir le public. Un cahier des charges définit les caractéristiques minimales de l'espace d'accueil, ainsi que les conditions d'ouverture au public et le contenu commun aux différents Relais. Chaque site est ensuite personnalisée en fonction d'une thématique définie en fonction des caractéristiques du lieu et de la volonté locale. Le Parc prend en charge l'essentiel de l'investissement, avec une participation de la commune ou l'organisme d'accueil. Une convention est ensuite établie avec l'organisme gestionnaire pour préciser les modalités de fonctionnement et la participation du Parc pour la rémunération du service rendu par le gestionnaire qui adresse au parc un bilan annuel de fréquentation. En 2003, les Relais en place totalisaient plus de 59 000 visites.

Quatre relais ont ainsi été réalisés, prenant appui sur les Offices de Tourisme des Entremonts, St Pierre de Chartreuse, St Laurent du Pont et la vallée du Guiers.

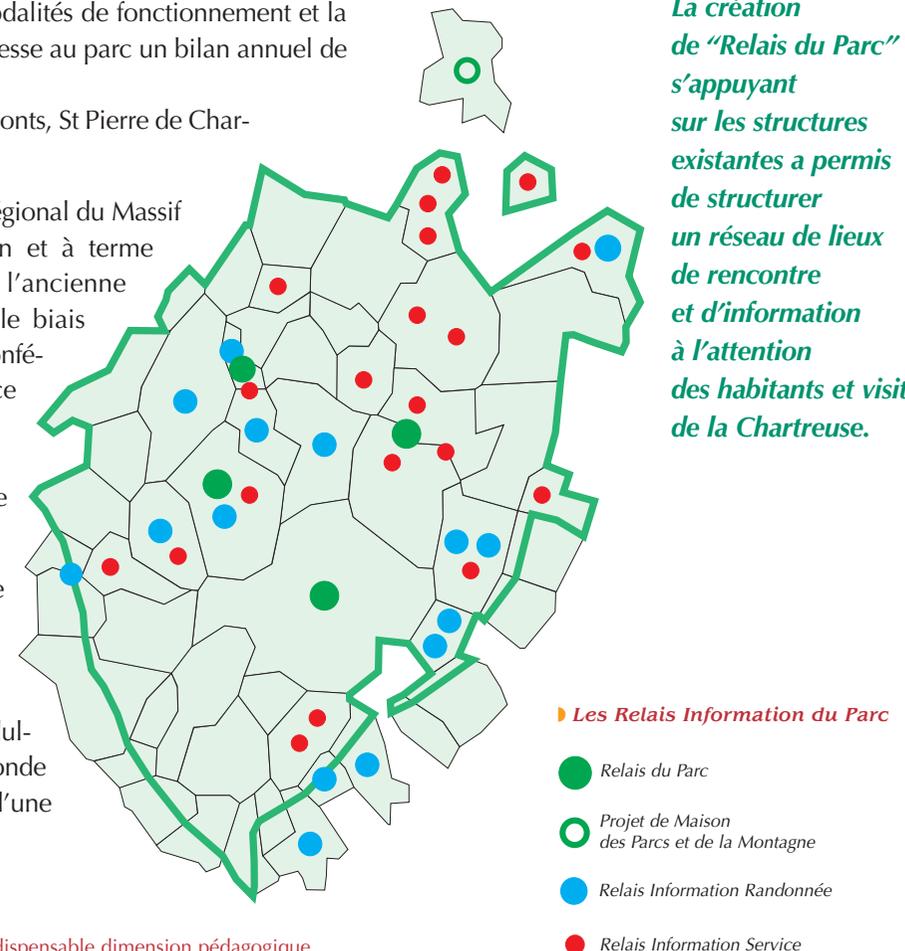
Une convention de partenariat a été établie avec la Ville de Chambéry, le Parc naturel régional du Massif des Bauges et le Parc national de la Vanoise pour la préparation, la réalisation et à terme l'animation de la Maison des Parcs et de la Montagne qui sera sise dans l'ancienne gendarmerie impériale de la ville porte (travaux de réhabilitation en cours). Par le biais d'équipements muséographiques interactifs, de matériel d'exposition, d'espaces de conférence et de débat et de présentation des produits et savoir-faire, cet espace informatif et pédagogique vise à témoigner au public local et de passage les solidarités entre ville et montagne et à proposer un lieu d'accueil, de communication et d'échange pour, selon le slogan de l'Agenda 21 de la Ville de Chambéry, « rendre la ville durablement habitable et la campagne durablement habitée ».

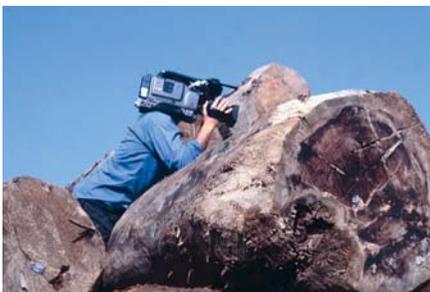
Le Parc, en accord avec la commune du Sappey en Chartreuse, a pris l'initiative d'une étude de faisabilité pour une Maison de la Forêt et du Paysage. Ce projet ambitionne la constitution du premier pôle de sensibilisation, d'information et de formation en Chartreuse par la création d'une plateforme pédagogique ciblé sur la découverte et la connaissance de la forêt, du bois, de la nature et des paysages pour la formation des adultes, des scolaires et de publics spécialisés associant les partenaires spécialisés du monde éducatif et de la forêt et les moyens logistiques nécessaires. Il disposera par ailleurs d'une partie exposition et centre de ressources à destination du grand public et des visiteurs.



▲ Relais du Parc : travailler en réseau pour accueillir les publics

**La création de "Relais du Parc" s'appuyant sur les structures existantes a permis de structurer un réseau de lieux de rencontre et d'information à l'attention des habitants et visiteurs de la Chartreuse.**





▲ Tradition, innovation :  
la Chartreuse, une terre de reportage

## Autres actions depuis la création du Parc

- ▶ Signalisation des entrées du Parc et jalonnement routier des accès à la Chartreuse depuis les autoroutes et routes nationales avec AREA et les DDE.
- ▶ Refonte de la signalisation routière du RD 512 et participation à l'élaboration du schéma directeur touristique de la Savoie.
- ▶ Conception de Relais Information Services sur 17 communes.
- ▶ Elaboration de la charte graphique du Parc.
- ▶ Edition d'une plaquette de présentation grand public du Parc.
- ▶ Edition d'un document vidéo "Regards d'acteurs" et remise d'une mallette pour l'information des nouveaux délégués en 2001.
- ▶ Participation à l'édition du numéro spécial de Alpes Magazine sur les Parcs alpins en 1998.
- ▶ Edition du Pt'Hibou de chemin à raison de deux numéros par an.
- ▶ Edition du Guide Gallimard du Parc naturel régional de Chartreuse à 10000 exemplaires.
- ▶ Constitution d'une banque d'images de 5 000 diapositives.
- ▶ Emission la Carte aux Trésors 4.5 millions de téléspectateurs.
- ▶ Edition de la plaquette de promotion de l'association "Artistes de Chartreuse".

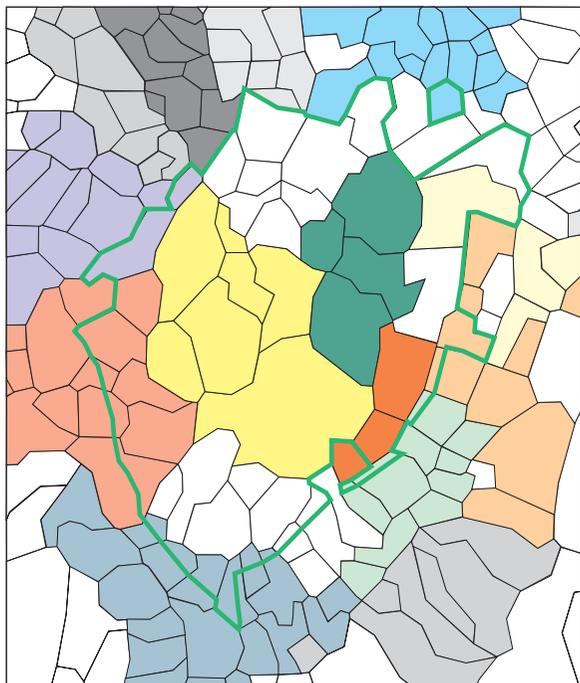


# *Annexes*

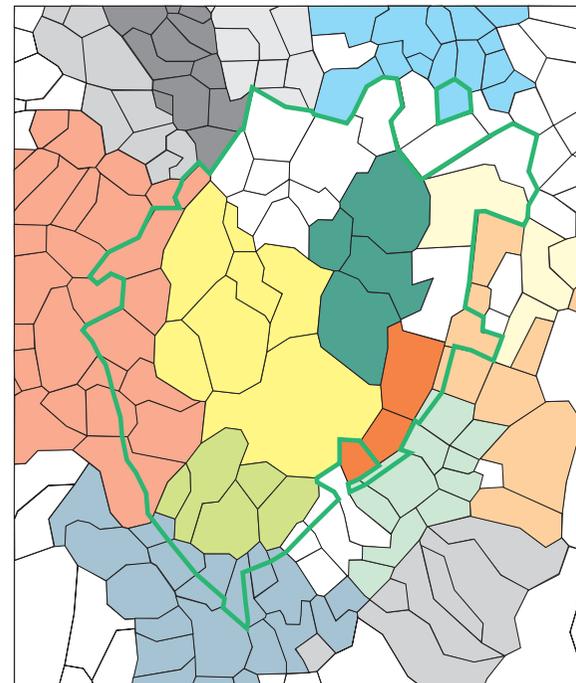
---

# ÉVOLUTION DE L'INTERCOMMUNALITÉ DE 1995 À 2004

Etat de l'intercommunalité en 1995



Etat de l'intercommunalité à fiscalité propre en 2004



## Syndicats intercommunaux à vocation multiple :

 SIAC (agglom. chambérienne)	 SIVOM du Haut Grésivaudan
 SIEPARG (agglom. grenobloise)	 SIAGE (Grésivaudan)
 SMAV (agglom. voironnaise)	 SIERPUMG (Moyen Grésivaudan)
 SIVG (vallée du Guiers)	 SIVOM de St Geoire (Valdaine)
 SIVOM des Petites Roches	 Autres EPCI (ne concernent pas le périmètre du Parc)

**Districts :**  District de la Vallée des Entremonts

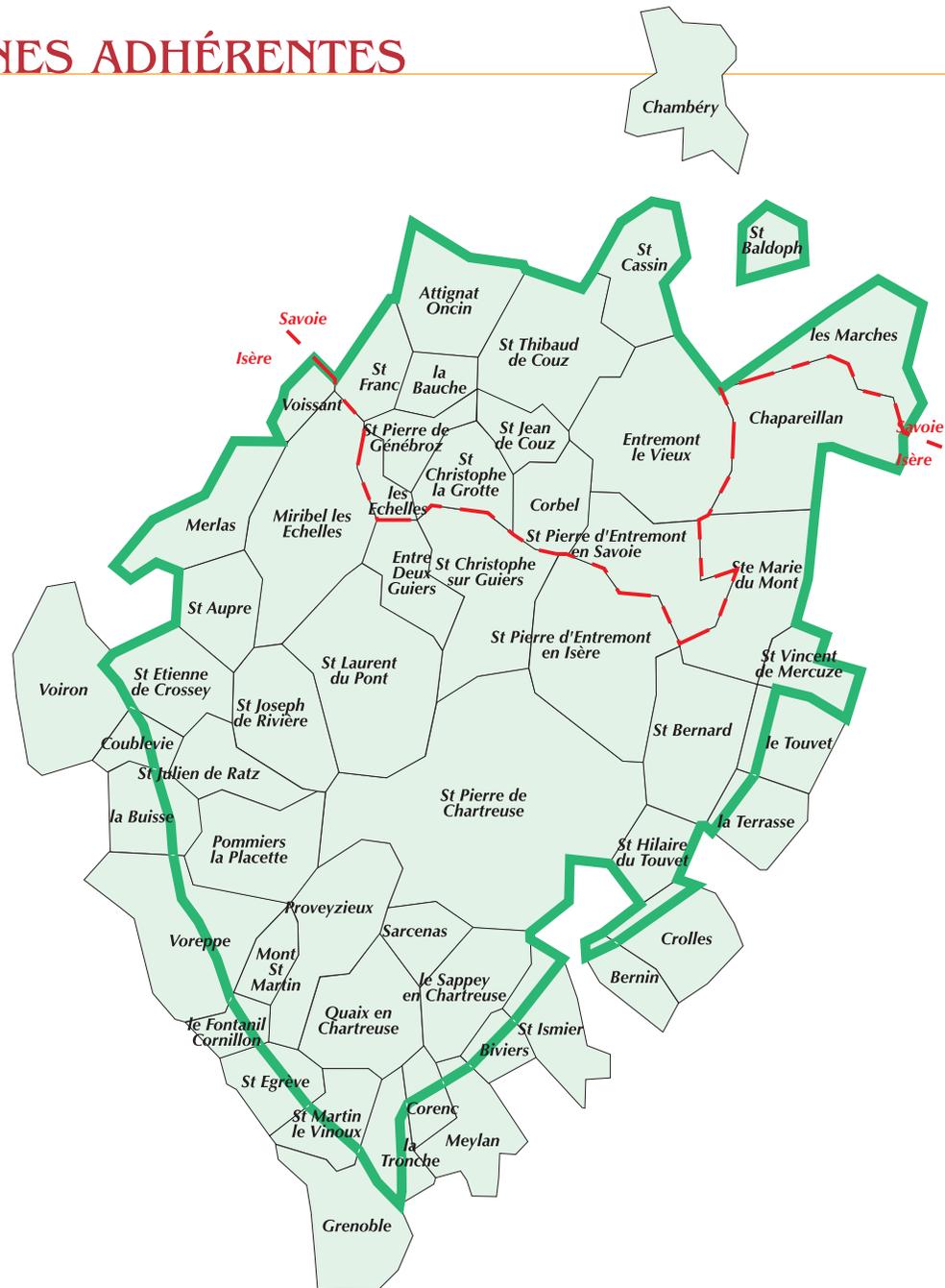
## Communautés d'Agglomération :

 Grenoble Alpes Métropole	 Chambéry Métropole
 Cté d'Agglomération du Pays Voironnais	

## Communautés de Communes :

 CdC du Balcon Sud de Chartreuse	 CdC du Plateau des Petites Roches	 Autres CdC (ne concernent pas le périmètre du Parc)
 CdC du Haut Grésivaudan	 CdC Chartreuse - Guiers	
 COSI (CdC du Moyen Grésivaudan)	 CdC de la Vallée des Entremonts	
	 CIAGE (Grésivaudan)	

# LES COMMUNES ADHÉRENTES



## ÉLÉMENTS BUDGÉTAIRES ET FINANCIERS

### ► Un budget pour susciter les initiatives locales

Animateur et coordinateur du projet de territoire, le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse s'est positionné dans le champ de la prospective pour susciter les initiatives locales et de l'accompagnement de porteurs de projets publics et privés.

### ► Des dépenses maîtrisées et ciblées

Le budget du Syndicat Mixte retranscrit fidèlement ce rôle en affectant prioritairement ses crédits à l'ingénierie d'animation et d'accompagnement de projets, à la connaissance des enjeux du territoire et la prospective, à la promotion du massif, au soutien à la vie locale et aux études préalables aux investissements (graphique ①).

Les actions du Parc sont des opérations structurantes pour le territoire, contribuant fortement aux investissements réalisés par les acteurs locaux : communes, groupements de communes, organisations socioprofessionnelles, milieu associatif, investissements qui n'apparaissent pas au budget du syndicat mixte. Les élus ont souhaité que le Parc joue un effet de réseau et d'accompagnement, qu'il se positionne comme un acteur de restitution, d'expertise et d'entraînement plutôt qu'un simple outil de gestion.

Les dépenses inhérentes au fonctionnement de la structure sont contenues ainsi que la ressource humaine qui est adaptée en fonction des priorités et des programmes à mettre en œuvre.

Les dépenses d'animation du territoire et de réalisation sont en progression depuis la création du Parc, témoignant de la montée en puissance de sa capacité d'intervention. Le sursaut des dépenses liées aux actions et études préalables aux investissements enregistré en 1999 et 2000 correspond quant à lui à l'aboutissement simultané de toute une série d'opérations et à leur règlement comptable (graphique ②). La stagnation de l'activité opérationnelle en 2004 correspond à une affectation du temps de travail au lancement de la procédure de renouvellement de la charte.

### ► Des moyens au service d'un développement équilibré du territoire

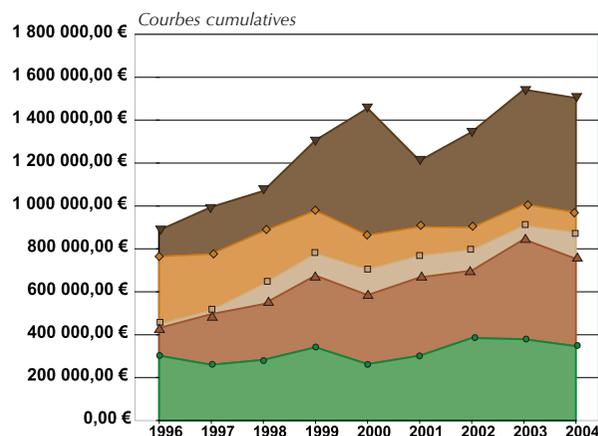
Conformément aux priorités établies dans sa charte, le Syndicat mixte du Parc a réparti les moyens dont il disposait sur les champs de l'agriculture et de la forêt, du tourisme, de l'économie et des services à la population, des patrimoines naturel, culturel et paysager tout en affectant une part significative de ses ressources à la dimension pédagogique (manifestations, éducation au territoire et outils de communication (graphique ③)).

### ► L'engagement de l'Etat, de la région Rhône-Alpes et des départements de l'Isère et de la Savoie

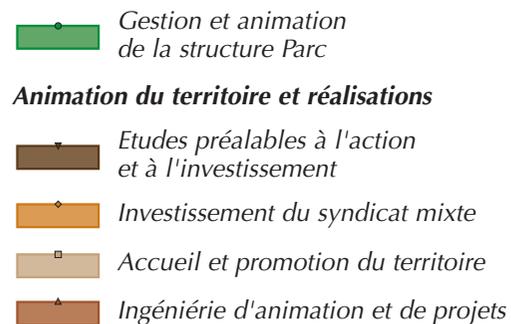
Ne disposant pas de fonds propres, le Syndicat Mixte doit ses ressources à ses membres adhérents. Structurellement, la Région assume à elle seule 50% des recettes du Parc (graphique ④).

Les actions du Parc, négociées chaque année avec les partenaires financiers, sollicitent une contribution régionale l'élevant à près de 65 % (graphique ⑤). Au-delà des 8,27 M€ mobilisés par le Syndicat Mixte du Parc, c'est plus de 16,5 M€ (hors manifestations) qui ont été générés par les partenaires locaux sur le territoire, engageant ainsi une véritable dynamique et une structuration en Chartreuse, permettant une identification efficace du territoire et de son projet, tant à l'intérieur du massif qu'à l'extérieur.

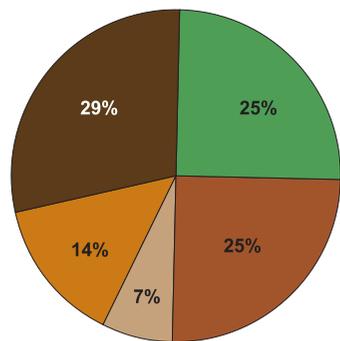
L'obtention d'une première procédure contractuelle en 2001 grâce au programme européen Leader+, les signatures en 2004 d'un contrat de Parc de trois ans avec l'Etat et la Région Rhône-Alpes (3,7 M d'aides) et d'un contrat d'objectifs et de moyens avec le Département de la Savoie de même durée, le dépôt de dossiers en 2004 pour une Opération de Revitalisation Rurale (1,2 M€ attendus spécifiquement sur ce programme pour les 18 premiers mois), un abondement au dispositif Leader+ (600 000 € sollicités) et un projet de Contrat de développement de Rhône-Alpes en partenariat avec l'Avant Pays Savoyard permettent ou vont permettre d'amplifier le nombre et la qualité des investissements nécessaires à l'aménagement, le développement et la préservation de la Chartreuse.



**2 Evolution des dépenses du Syndicat Mixte du Parc**  
Répartition par type d'intervention

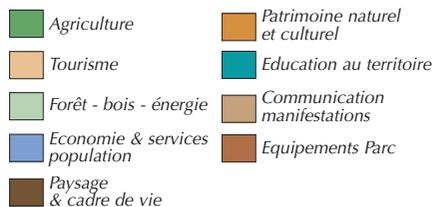
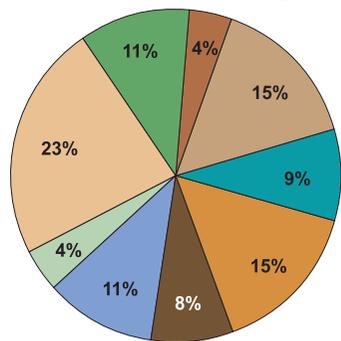


**1 Répartition des dépenses du Syndicat Mixte du Parc (cumulé 1996 - 2004)**  
Ventilation par type d'intervention



Montant total cumulé 1996 - 2004 ..... 11 315 749 €  
Moyenne annuelle ..... 1 281 511 €

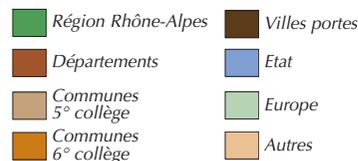
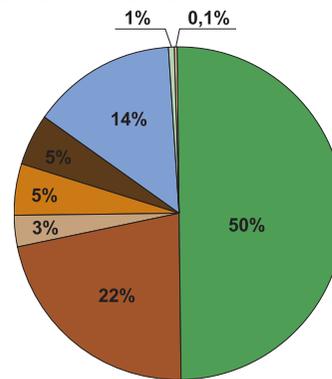
**3 Répartition des dépenses du Syndicat Mixte du Parc (cumulé 1996 - 2004)**  
Ventilation par axe stratégique



Montant total cumulé 1996 - 2004 ..... 11 315 749 €  
Moyenne annuelle ..... 1 281 511 €

**4 Origine des recettes du Syndicat Mixte du Parc (cumulé 1996 - 2004)**  
Cotisations statutaires et contributions

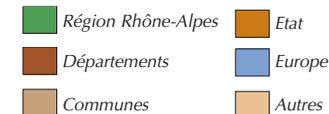
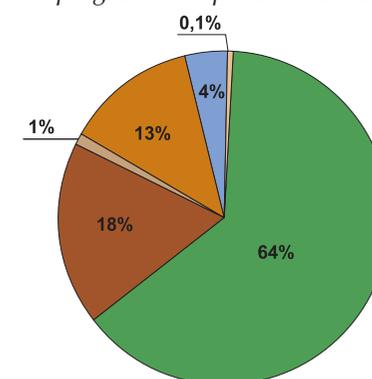
Cotisations statutaires et contributions



Montant total cumulé 1996 - 2004 ..... 6 952 684 €  
Moyenne annuelle ..... 787 393 €

**5 Origine des recettes du Syndicat Mixte du Parc (cumulé 1996 - 2004)**  
Financement des programmes opérationnels annuel

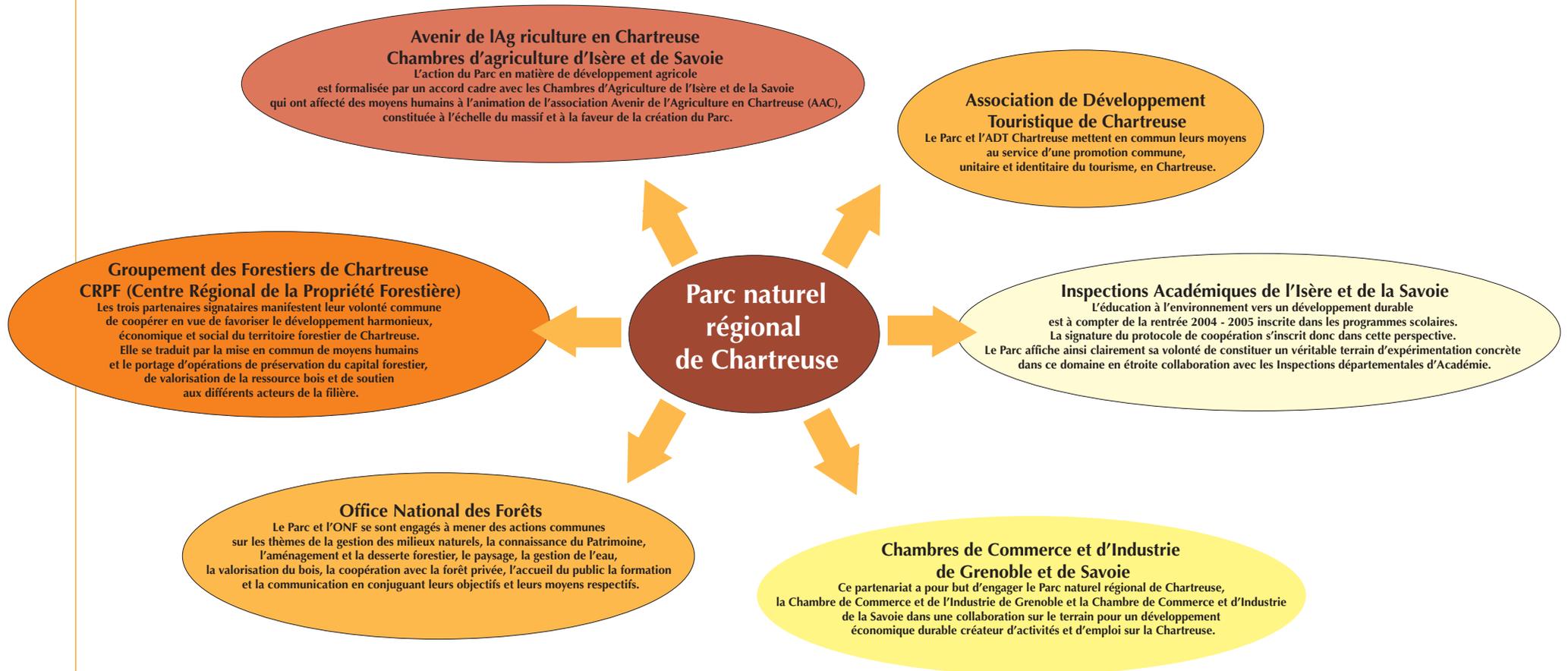
Financement des programmes opérationnels annuel



Montant total cumulé 1996 - 2004 ..... 3 510 849 €  
Moyenne annuelle ..... 394 853 €

# LE PARTENARIAT ENTRE LE PARC NATUREL RÉGIONAL DE CHARTREUSE ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE

## Liste des accords cadre et conventions de partenariat



**L'équipe technique est composée de 25 personnes  
Réparties en 7 pôles :**

**DIRECTION**

- Directeur •

**ADMINISTRATION**

- Organisation et secrétariat •
- Finances, marché et gestion •
  - Comptabilité •
- Accueil et secrétariat •

**ANIMATION – COMMUNICATION**

- Animation territoriale •
- Communication •

**ENVIRONNEMENT – PAYSAGE – CADRE DE VIE**

- Attaché scientifique •
- Agent de la nature •
- Education au territoire •
- Urbanisme et architecture •

**RÉSERVE NATURELLE**

- Conservatrice •
- Garde technicien •
- Assistante Plan de Gestion •

**DÉVELOPPEMENT**

- Développement économique et TCI •
  - Tourisme et loisirs de proximité •
- Activités physiques de pleine nature •
  - Agriculture (2) •
    - Forêt •
  - Filière bois et énergie •
- Assistance agriculture et forêt •

**CULTURE**

- Animation culturelle •
- Patrimoine culturel (recensement) (2) •

**Rédaction :** Parc naturel régional de Chartreuse - **Cartographie :** Parc naturel régional de Chartreuse / Philippe Lheureux – équipe technique

**Photographie :**

**Parc Naturel Régional de Chartreuse** / Philippe Lheureux, Franck Bailleux, Marc Forestier, Cécile Audras, Eve Clamen, Michel Delamette, Marc Forestier, Jérôme Bailly  
**Photographes professionnels** / Didier Givois – Jean Luc Rigaux – Jean Dufresne - Jean Jacques Raynal - Viviane Bazin – Alain Blumet (ONF) – Claude Muller  
Philippe Airieau — Joce clip photo – Eric Durr – Jean Claude Garnier – Valérie Gaillard - **Image de synthèse** : System 3D Project Studio

**Conception et réalisation :** Point Com' - 04 76 48 76 88 - **Impression :** Imprimerie des Eaux Claires - 04 76 09 34 14 - © Décembre 2004



